



# L'ASSURANCE DES ÉVÉNEMENTS NATURELS EN 2017

Etude – décembre 2018



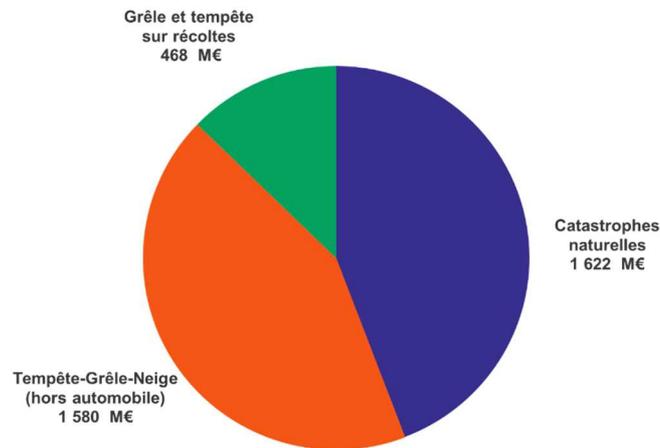
ASSURANCES  
DOMMAGES ET DE RESPONSABILITÉ

## Sommaire

<b>Synthèse .....</b>	<b>3</b>
<b>Chiffres clés .....</b>	<b>4</b>
<b>Partie 1 : Poids économique des assurances d'événements naturels.....</b>	<b>5</b>
1. Cotisations perçues en 2017 au titre des assurances d'événements naturels .....	5
2. Les événements naturels les plus coûteux dans le monde .....	5
3. Historique de la charge des sinistres des événements naturels en France .....	6
<b>Partie 2 : L'assurance des catastrophes naturelles .....</b>	<b>7</b>
1. Poids économique et évolution .....	7
2. Résultats comptables.....	8
3. Événements survenus en 2017 .....	10
4. Analyse de la sinistralité depuis 1982 .....	16
5. Les inondations .....	20
6. La sécheresse .....	22
<b>Partie 3 : La garantie TGN .....</b>	<b>25</b>
1. Cotisations et cotisation moyenne TGN .....	25
2. Evaluation du coût global TGN en 2017 .....	26
3. Répartition de la sinistralité en France par type d'événement.....	27
4. Analyse par catégorie d'assurés.....	29
5. Résultats par région.....	33
6. Résultats par départements en 2017.....	34
<b>Annexes</b>	
Liste des sociétés prises en compte .....	36
Présentation des enquêtes .....	37

## Synthèse

La couverture des événements naturels totalise en 2017 un volume de cotisations de 3,7 milliards d'euros dont 43 % correspondent à la garantie TGN (hors automobile) et 44 % aux catastrophes naturelles.



Sous l'impulsion de la hausse des primes dommages aux biens des particuliers (+ 2,6 %), le montant des cotisations émises au titre des catastrophes naturelles progresse de 1,8 % en 2017 pour s'établir à 1 622 M€.

Pour la troisième année consécutive, le résultat du compte technique de la branche est négatif : il recule de 369 M€ par rapport à 2016 pour s'établir à - 447 M€. Il s'agit du plus important déficit enregistré par le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles depuis sa création en 1982.

Le rapport sinistres à primes de l'exercice s'établit à 127 %, en hausse de 48 points par rapport à 2016, pour une charge correspondante de 2 065 M€ (vue en fin de 1<sup>ère</sup> année et hors sécheresse). La dégradation de la sinistralité catastrophes naturelles 2017 résulte uniquement des 1,9 Md d'euros de dégâts provoqués par l'ouragan Irma, qui représente 91 % de la charge totale de l'année, et qui a tout autant touché les particuliers que les entreprises (S/P respectifs de 126 % et 129 %).

Le violent ouragan Irma, qui a frappé les îles de St Barthélemy et St Martin le 6 septembre 2017, constitue l'événement le plus coûteux qu'ait jamais indemnisé le régime catastrophes naturelles depuis sa mise en place 36 ans auparavant. A contrario, et contrairement aux années 2015 et 2016, la sinistralité en France métropolitaine a été extrêmement clémente en 2017 concernant les inondations.

L'évaluation du coût global de la sécheresse à fin 2017 s'établit à 6,43 Mds d'euros, ce qui représente 27 % du total des indemnités versées par le régime des catastrophes naturelles depuis 1982. Ce montant n'inclut pas la charge sécheresse de 2017 qui pourrait s'établir à plus de 700 M€.

Les cotisations afférentes à la garantie tempête grêle neige (TGN) sur bâtiment sont estimées à 1 580 M€ en 2017 pour l'ensemble du marché national (hors assurances automobile et récoltes) dont 70 % correspondent aux risques des particuliers.

La sinistralité est en hausse significative de 85 % par rapport à 2016, avec 1 175 M€ d'indemnités versées par les assureurs. Le ratio S/P s'établit à 74 %, contre 41 % en 2016, en progression de 33 points de pourcentage.

L'essentiel de la charge des sinistres résulte de la garantie tempête, qui totalise 83 % du coût global soit 975 M€, la charge grêle représente une part moins importante qu'en 2016 avec 185 M€ (au lieu de 275 M€). Cette part conséquente de la sinistralité tempête provient des différents événements climatiques comme les tempêtes Zeus et Egon qui ont touché la France début 2017.

En termes de répartition géographique des dommages, avec 20 % des indemnités versées (soit 240 M€), la région Nouvelle Aquitaine a été la plus touchée en 2017, surtout dans sa partie nord, suite au passage de la tempête Zeus.

Quant à la garantie TGN incluse en assurance automobile, la charge des sinistres est estimée autour de 200 à 230 M€.

## Chiffres clés

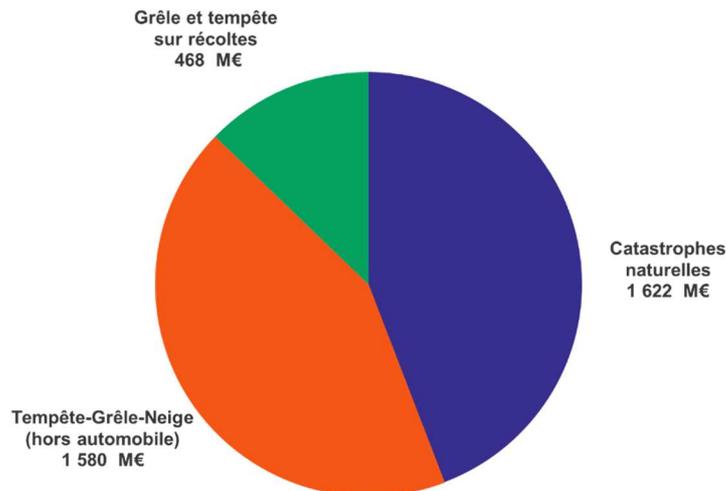
L'assurance des catastrophes naturelles	2016	2017	Evolution
<b>Données comptables</b>			
Montant des cotisations (en millions)	1 593	1 622	+ 1,8 %
Montant de la charge des prestations (en millions)	1 265	2 952	+ 133,4 %
Solde du compte C1 (en % des cotisations)	- 4,9 %	- 27,6 %	- 22,7 pts
Solde du compte C1 (en millions)	- 78	- 447	- 473,1 %
<b>Sinistralité</b>			
Fréquence des sinistres	1,7 ‰	1,0 ‰	- 0,7 pt
S/P	79 %	127 %	+ 48 pts
Coût moyen particulier (en euros)	11 900	30 400	+ 155,5 %
Coût moyen entreprises et agricoles (en euros)	34 100	142 800	+ 318,8 %
Nombre de communes sinistrées au 31/12	2 882	396	- 86,3 %
Evaluation du coût de la sécheresse (vu fin 2017) (en milliards)	6,05	6,43	+ 6,3 %
<b>La garantie TGN</b>			
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
<b>Cotisations TGN (en millions)</b>	<b>1 540</b>	<b>1 580</b>	<b>+ 2,6 %</b>
Dont particuliers	1 070	1 100	+ 2,8 %
Dont entreprises	280	285	+ 1,8 %
Dont agricole	190	195	+ 2,6 %
<b>Indemnités TGN (en millions)</b>	<b>635</b>	<b>1 175</b>	<b>+ 85,0 %</b>
Dont particuliers	485	850	+ 75,3 %
Dont entreprises	90	160	+ 77,8 %
Dont agricole	60	165	+ 175,0 %
Dont tempête	360	975	+ 170,8 %
Dont grêle	275	185	- 32,7 %
Dont neige	-	15	-
<b>Fréquence TGN</b>	<b>6,6</b>	<b>12,4</b>	<b>+ 5,8 pts</b>
Dont particuliers	6,5	12,3	+ 5,8 pts
Dont entreprises	5,2	8,2	+ 3,0 pts
Dont agricole	28,1	63,0	+ 34,9 pts
Dont tempête	4,9	11,1	+ 6,2 pts
Dont grêle	1,7	1,2	- 0,5 pt
Dont neige	-	0,1	+ 0,1 pt
<b>S/P TGN</b>	<b>41 %</b>	<b>74 %</b>	<b>+ 33 pts</b>
Dont particuliers	46 %	77 %	+ 31 pts
Dont entreprises	33 %	55 %	+ 22 pts
Dont agricole	31 %	84 %	+ 53 pts

## PARTIE 1 : POIDS ECONOMIQUE DES ASSURANCES D'ÉVÉNEMENTS NATURELS

### 1. Cotisations perçues en 2017 au titre des assurances d'événements naturels

Source : FFA

La couverture des événements naturels totalise en 2017 un volume de cotisations de 3,7 milliards d'euros dont 43 % correspondent à la garantie TGN (hors automobile) et 44 % aux catastrophes naturelles.



### 2. Les événements naturels les plus coûteux dans le monde

Source : Swiss Ré – Sigma n° 1/2018

183 catastrophes naturelles se sont produites dans le monde en 2017. Elles ont généré des sinistres pour 138 milliards de \$ de dommages assurés, un montant bien au-dessus de la moyenne annuelle des 10 dernières années (50 milliards de \$). Ces catastrophes ont fait plus de 8 000 victimes <sup>(1)</sup>.

Au niveau mondial, 82 tempêtes majeures ont été recensées en 2017 ; elles représentent 111,5 milliards de \$ de dommages assurés et ont fait 1 642 victimes <sup>(1)</sup>.

#### ♦ Les événements naturels les plus coûteux en 2017 dans le monde

Date/début	Événement	Pays	Victimes <sup>(1)</sup>	Dommages assurés (En M\$)
19/09/2017	Ouragan Maria	Etats-Unis, Caraïbes	136	32 000
06/09/2017	Ouragan Irma	Etats-Unis, Caraïbes	126	30 000
25/08/2017	Ouragan Harvey (Cat 4), graves inondations intérieures à Houston	Etats-Unis	89	30 000
08/10/2017	Feux de forêt « Tubbs Fire »	Etats-Unis	22	7 710
08/10/2017	Feu de forêt « Atlas fire »	Etats-Unis	6	2 666
08/05/2017	Tempête de grêle, tempêtes orageuses, tornades, graves dégâts à cause de la grêle à Denver, CO	Etats-Unis	-	2 507
26/03/2017	Tempête de grêle, tempêtes orageuses, tornades	Etats-Unis	-	1 967

<sup>(1)</sup> Morts ou disparus

♦ Les 10 événements naturels les plus coûteux dans le monde depuis 1970

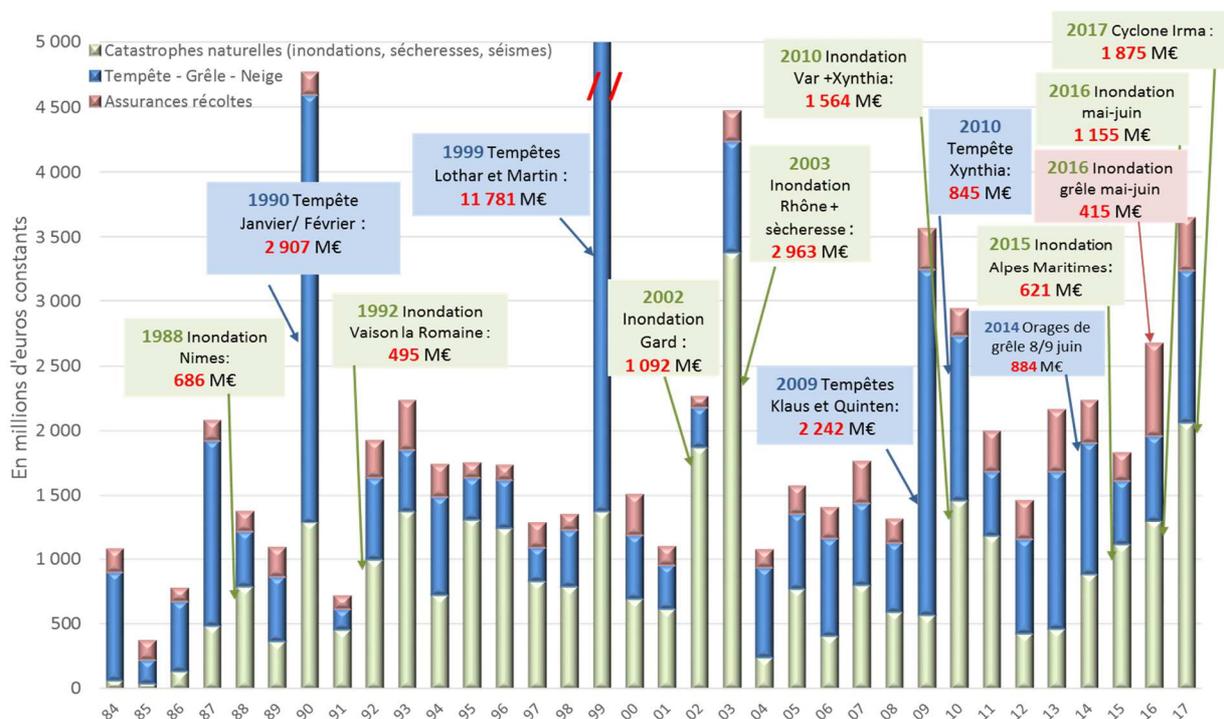
Dans cet historique des événements naturels les plus coûteux enregistrés depuis 1970, huit ont eu lieu depuis 2005.

Date	Événement	Pays	Victimes <sup>(1)</sup>	Dommmages assurés en millions de \$ (Constant 2017)
25/08/2005	Ouragan Katrina	Etats-Unis, Bahamas, Atlantique Nord, Golfe du Mexique	1 836	82 394
11/03/2011	Séisme (Mw 9.0), tsunami	Japon	18 451	38 128
19/09/2017	Ouragan Maria	Etats-Unis, Caraïbes	136	32 000
24/10/2012	Ouragan Sandy	Etats-Unis, Caraïbes, Canada	237	30 774
06/09/2017	Ouragan Irma	Etats-Unis, Porto Rico, Iles Vierges des Etats-Unis, Caraïbes	126	30 000
25/08/2017	Ouragan Harvey	Etats-Unis	89	30 000
23/08/1992	Ouragan Andrew	Etats-Unis, Bahamas	65	27 943
17/01/1994	Séisme de Northridge (Mw 6.6)	Etats-Unis	61	25 293
06/09/2008	Ouragan Ike	Etats-Unis, Caraïbes, golfe du Mexique	193	23 051
22/02/2011	Séisme (Mw 6.3), répliques	Nouvelle-Zélande	185	19 070

Les dommages causés par le passage d'un ouragan incluent à la fois ceux dus à l'onde de la tempête et aux inondations.

### 3. Historique de la charge des sinistres des événements naturels en France

L'année 2017 est la quatrième année la plus coûteuse depuis 1984, avec près de 3,7 Mds d'euros de charges. Ceci est principalement dû au cyclone Irma, qui comptabilise à lui seul 1,9 Mds d'euros de dommages.



## PARTIE 2 : L'ASSURANCE DES CATASTROPHES NATURELLES

### 1. Poids économique et évolution

Le montant des cotisations émises en 2017 au titre de l'assurance des catastrophes naturelles s'élève à 1,6 milliard d'euros, représentant 3 % des cotisations de l'ensemble des assurances de biens et de responsabilité.

♦ *Evolution des cotisations depuis 5 ans (primes nettes)*

*Source : Etats comptables C1 et FR 13.03 – FFA*

Année	Catastrophes naturelles	
	Cotisations (en M€)	Variation (en %)
2013	1 520	+ 2,3
2014	1 555	+ 2,3
2015	1 583	+ 1,8
2016 (r)	1 593	+ 0,6
<b>2017 (p)</b>	<b>1 622</b>	<b>+ 1,8</b>

(p) Provisoire ; (r) Révisée

*Répartition des cotisations selon la catégorie d'assurés*

*Source : FR 13.03 – FFA*

La cotisation catastrophes naturelles correspond à un taux uniforme de surprime de :

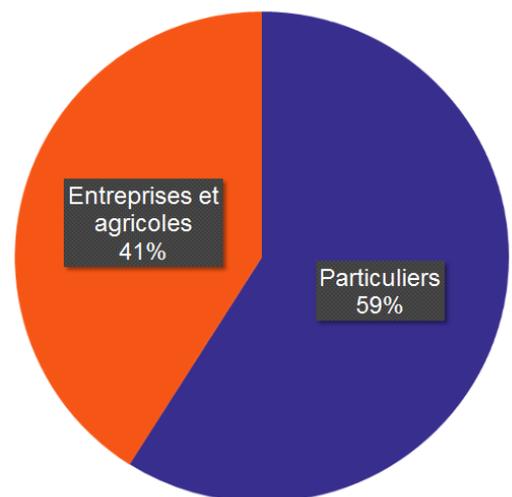
↳ 12 % sur l'assurance dommages aux biens des particuliers et des professionnels.

↳ 6 % sur les garanties vol et incendie d'un véhicule ou à défaut 0,5 % sur la garantie dommages en automobile.

Son évolution dépend donc de celle de ces branches d'assurances.

La répartition des cotisations est estimée à 965 M€ pour les particuliers et 657 M€ pour les professionnels (y compris risques agricoles soumis au régime des catastrophes naturelles).

Les cotisations catastrophes naturelles relevant de l'assurance automobile sont évaluées à environ 110 M€.



## 2. Résultats comptables

Source : états comptables C1 et FR 13.03

Chiffres extrapolés à 100 % du marché national y compris succursales étrangères d'un pays de l'Union Européenne.

### 2.1. Principaux postes du compte de résultat technique

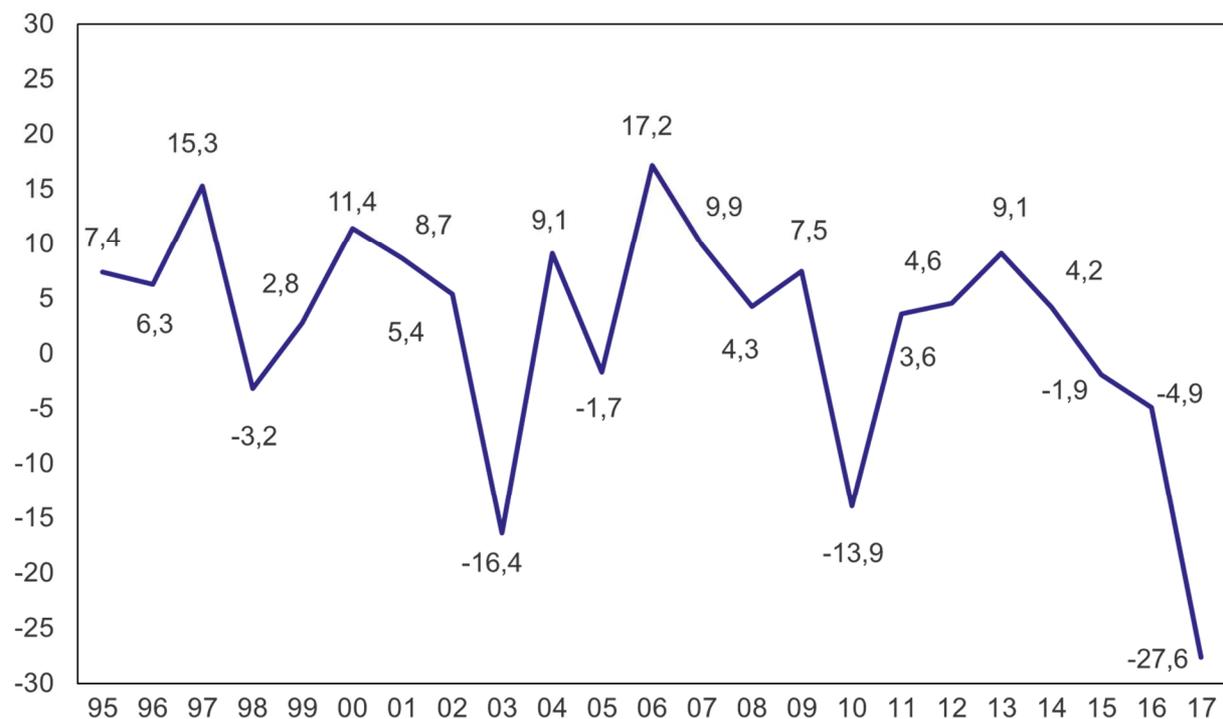
Poste	2014		2015		2016		2017	
	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
<b>Primes nettes</b>	1 555	100	1 583	100	1 593	100	1 622	100
<b>Produits financiers alloués</b>	61	3,9	59	3,8	44	2,8	67	4,1
<b>Charge des prestations*</b>	839	53,9	955	60,3	1 265	79,4	2 952	182,0
- Dont sin. payés (nets de recours)*	788	50,7	906	57,3	1 334	83,7	861	53,1
- Dont dot. aux provisions pour sinistres**	37	2,3	37	2,3	- 78	- 4,9	1 931	119,1
- Dont dot. aux provisions techniques	14	0,9	12	0,7	9	0,6	160	9,8
<b>Frais d'acquisition</b>	176	11,3	188	11,9	183	11,5	195	12,0
<b>Frais d'administration</b>	94	6,1	111	7,0	115	7,2	126	7,8
<b>Charge de la réassurance</b>	424	27,2	407	25,7	152	9,5	- 1 144	- 70,5
<b>Résultat technique</b>	<b>65</b>	<b>4,2</b>	<b>- 30</b>	<b>- 1,9</b>	<b>- 78</b>	<b>- 4,9</b>	<b>- 447</b>	<b>- 27,6</b>

(\*) Y compris les frais de gestion des sinistres

(\*\*) Dotations nettes de recours

Pour la troisième année consécutive, le résultat du compte technique de la branche est négatif : il recule de 369 M€ par rapport à 2016 pour s'établir à - 447 M€, soit le plus important déficit enregistré par le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles depuis sa création en 1982.

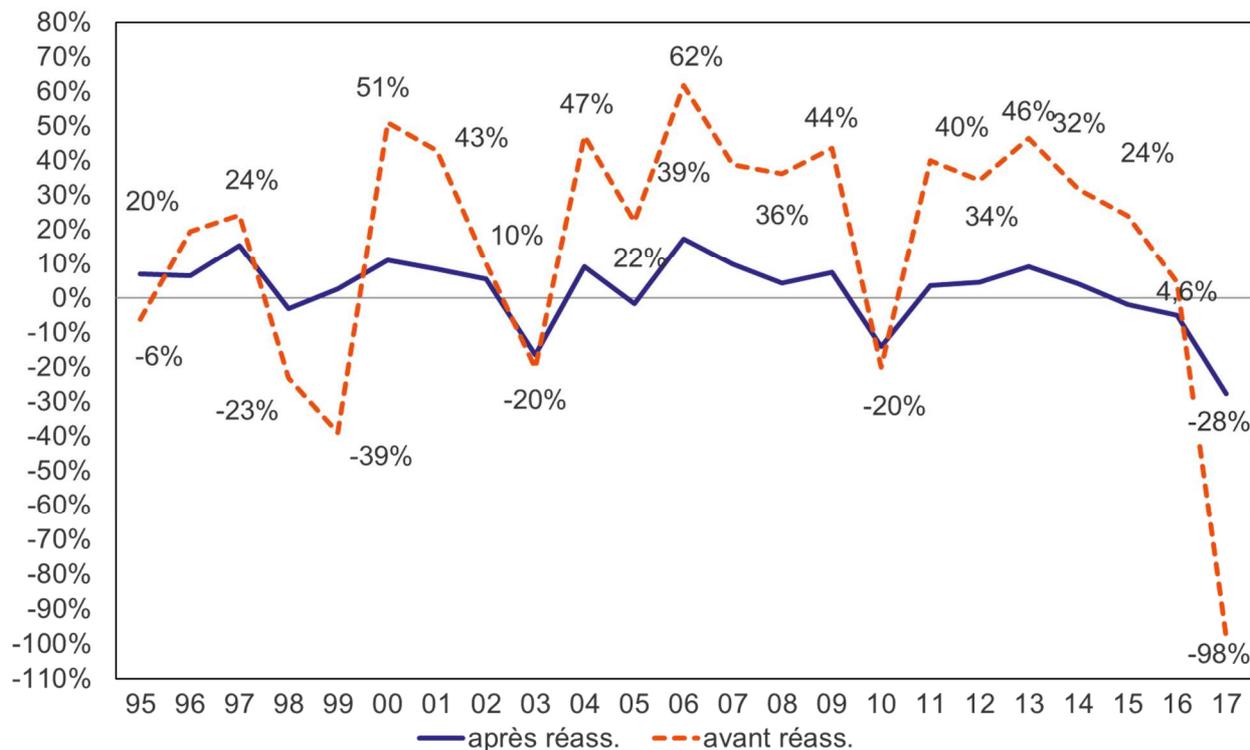
- ♦ Evolution du solde technique depuis 1995 (en % des primes nettes)



## 2.2. La réassurance

♦ *Impact de la réassurance sur le résultat technique*

*Source : états comptables C1 et FR 13.03*



Le résultat technique est représenté ci-dessus en pourcentage des primes avant et après réassurance. L'effet lissant de la réassurance est bien visible.

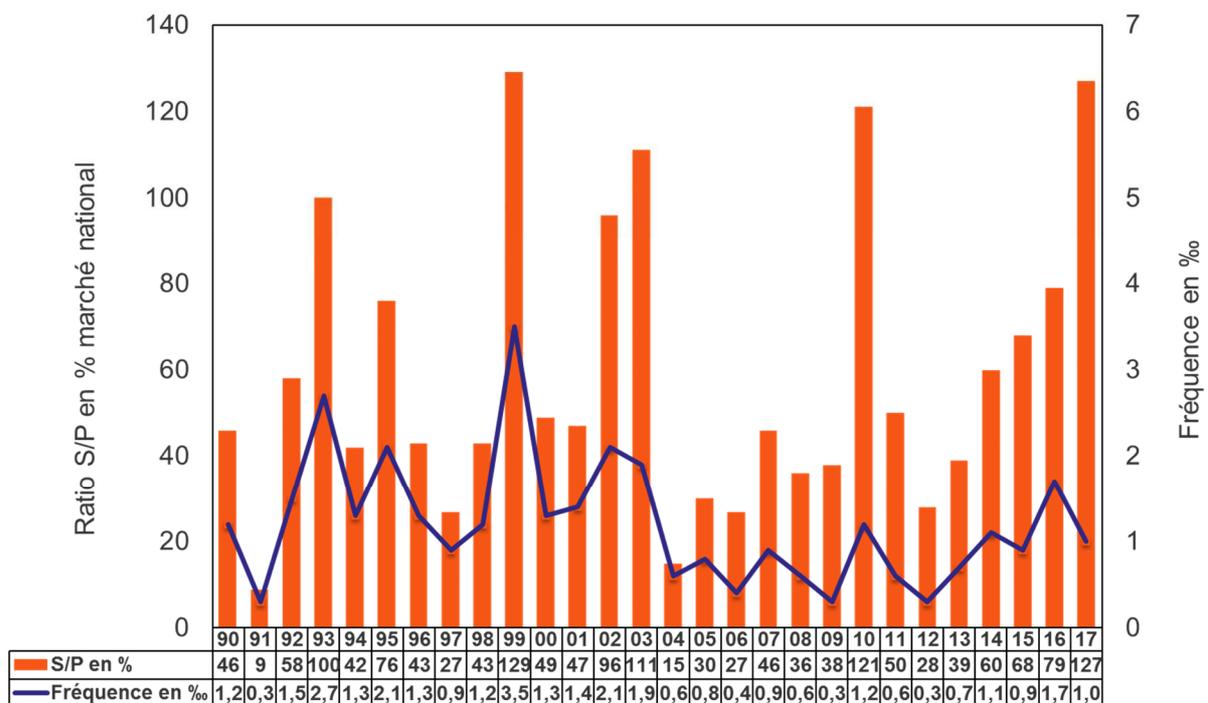
## 3. Événements survenus en 2017

Les résultats présentés dans cette partie sont issus de l'enquête spécifique annuelle réalisée auprès des sociétés adhérentes à la FFA. Trente-sept sociétés ont transmis leurs résultats, elles représentent 82 % des cotisations perçues par le marché national. Comme il s'agit de chiffres vus en fin de première année, ils reflètent principalement la sinistralité inondation. Ces données sont par ailleurs complétées par l'exploitation de l'historique des arrêtés catastrophes naturelles (source CCR).

### 3.1. Historique du rapport sinistres à primes et de la fréquence depuis 1990 (vu en fin de 1<sup>re</sup> année)

Nota : jusqu'en 2015, le ratio S/P provient des états comptables C10. Depuis 2016, ce ratio provient de l'enquête FFA (y compris automobile et hors sécheresse).

La fréquence est celle issue de l'enquête FFA.



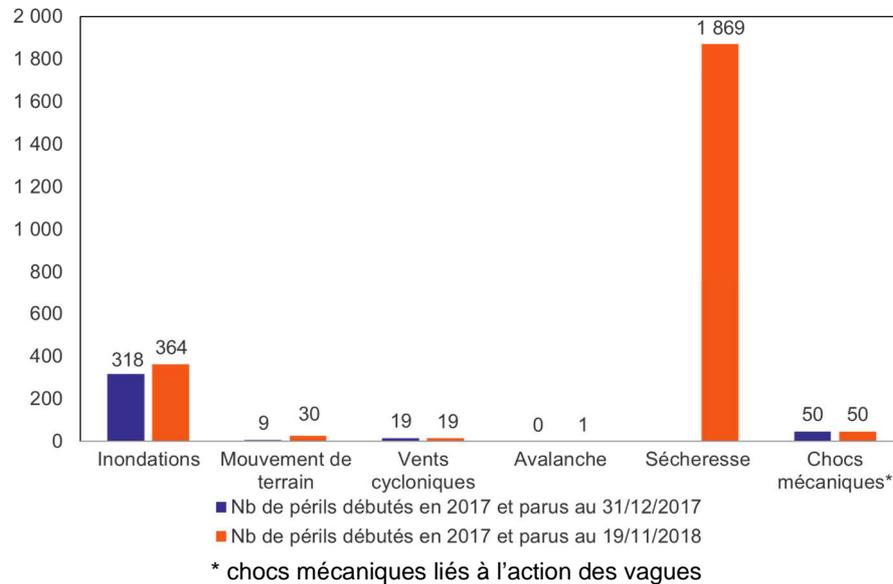
### 3.2. Fréquence et coût moyen des sinistres (par exercice de survenance vu en fin de 1<sup>re</sup> année)

Nota : ensemble des dommages aux biens hors automobile.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fréquence des sinistres (en ‰)	0,6	0,3	1,2	0,6	0,3	0,7	1,1	0,9	1,7	1,0
Sinistre moyen (en milliers d'euros)	8,6	8,3	24,3	10,8	8,4	13,6	11,1	13,2	14,2	44,7

- ◆ Nombre de communes sinistrées en fonction de la nature du péril ayant débuté en 2017

Nota : une commune est répertoriée autant de fois que d'arrêtés parus.



### 3.3. Distribution des sinistres selon leur coût individuel

Nota : ensemble des dommages aux biens hors automobile.

Les montants et pourcentages ci-dessous sont exprimés par exercice de survenance.

Coût individuel (en K€)	% des dossiers					% sur l'ensemble des indemnités				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
- de 1,5	33,7	26,8	28,8	28,9	19,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,2
1,5 à 15	55,2	61,2	60,3	53,2	55,9	18,3	27,9	24,1	22,0	4,5
15 à 75	8,6	9,8	8,5	14,7	13,4	17,4	27,9	23,0	36,7	7,3
75 à 150	1,2	1,4	1,3	2,3	3,9	8,2	12,6	11,2	17,7	6,5
150 et +	1,3	0,8	1,1	0,9	7,5	54,8	30,3	40,4	22,3	81,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le coût moyen des sinistres provoqués par Irma étant particulièrement élevé, le poids des sinistres supérieurs à 150 K€ est très important en 2017.

### 3.4. Résultats par catégorie d'assurés

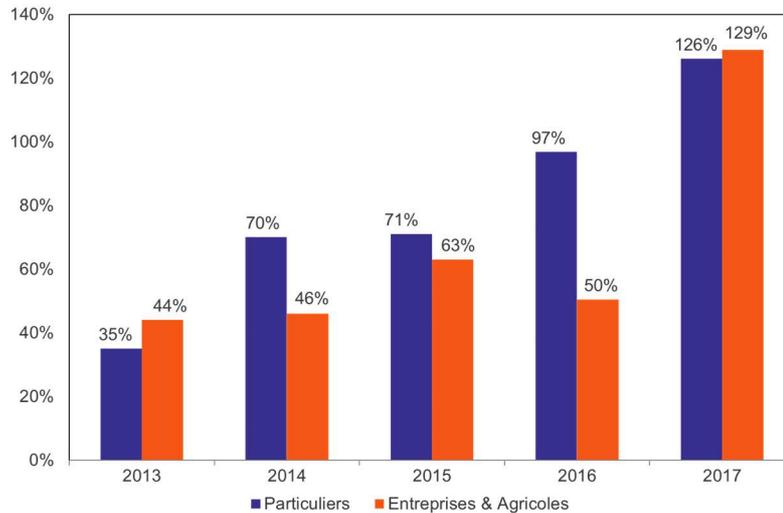
- ◆ *Fréquence et sinistre moyen vus en fin de première année*

Nota : ensemble des dommages aux biens hors automobile

	Fréquence des sinistres (en %)					Sinistres moyen (en milliers d'euros)				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Particuliers	0,7	1,1	0,9	1,7	1,0	8,0	8,7	9,4	11,9	30,4
Entreprises et agricoles	0,7	1,2	1,3	2,0	1,5	66,2	33,8	39,6	34,1	142,8

♦ Ratios S/P (en %) vus en fin de première année

Les montants et pourcentages ci-dessous sont exprimés par exercice de survenance.



A fin 2017, les ratios S/P des professionnels et des particuliers sont très proches, l'ouragan Irma ayant autant touché les uns et les autres. Au final, la charge totale des catastrophes naturelles (y compris automobile) s'établit à 1 220 M€ pour les particuliers et à 845 M€ pour les professionnels.

### 3.5. Reconstitution de la charge annuelle Catastrophes Naturelles

La réforme des états comptables en vigueur à partir de 2016 entraîne la disparition des états C10. Il apparaît donc nécessaire de reconstituer la charge catastrophes naturelles afférente à chaque exercice de survenance.

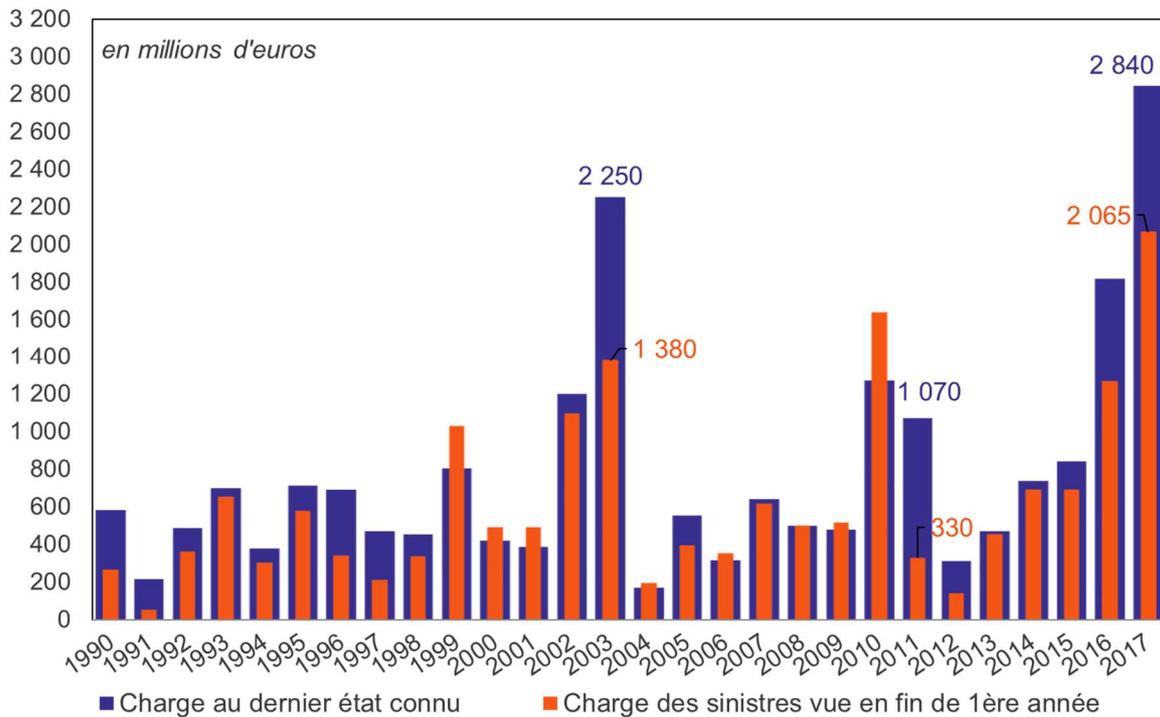
Montants évalués à fin 2017 en M€	Estimation de la charge et du S/P par exercice de survenance					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charge Cat Nat sur bâtiment et contenu vue en fin de 1 <sup>ère</sup> année hors automobile*	130	440	625	585	1 210	1 985
Charge automobile*	10	15	65	105	55	80
Total de la charge hors sécheresse	140	455	690	690	1 265	2 065
Rapport S/P hors sécheresse en %	9 %	30 %	44 %	44 %	79 %	127 %
Charge sécheresse**	170	15	45	150	550	775
Total charge Cat Nat ultime	310	470	735	840	1 815	2 840
Rapport S/P ultime en %	21 %	31 %	47 %	53 %	114 %	175 %

\* Ces chiffres sont issus des enquêtes FFA, comme ils sont vus en fin de 1<sup>ère</sup> année, ils concernent essentiellement le risque inondation.

\*\* La charge sécheresse est celle estimée par la CCR. Le centre de la fourchette est retenu lorsque le coût n'est pas encore consolidé.

La charge de prestations correspondant à l'exercice de survenance 2017 est évaluée à 2 065 millions d'euros en fin de 1<sup>ère</sup> année. À terme, cette charge pourrait atteindre plus de 2,8 milliards d'euros du fait du coût élevé de la sécheresse en 2017 (estimée entre 700 et 850 M€ par la CCR).

♦ *Evolution de la charge des sinistres*



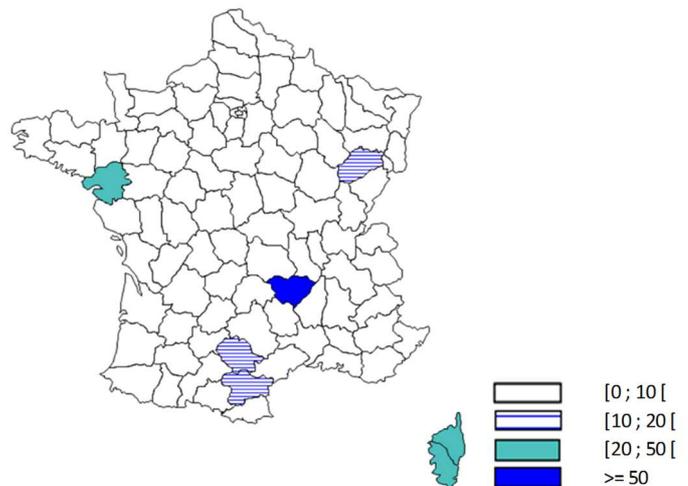
Ce graphique permet de visualiser l'impact des sinistres sécheresse sur les comptes des assureurs. Ainsi, pour l'exercice 2011, la charge des sinistres a plus que triplé entre le 1<sup>er</sup> inventaire et le dernier état connu, tandis que celle de 2003 a été réévaluée de plus de 60 %.

### 3.6. Ventilation géographique des résultats de l'exercice

*Avertissement : les sociétés ayant ventilé leurs résultats par départements totalisent 59 % des cotisations.*

♦ *Rapport S/P par département en 2017*

	Rapport S/P en %
Minimum	0
1 <sup>er</sup> quartile	0,1
Médiane	0,3
Moyenne	3,2
3 <sup>e</sup> quartile	2,3
9 <sup>e</sup> décile	8,5
Maximum (43 – Haute-Loire)	87,5
Ecart type	4,3



L'année 2017 a été très clémente en France Métropolitaine : le département de la Haute-Loire fut le plus touché, avec un rapport S/P de 87,5 %, du fait d'inondations survenues en juin 2017. La Loire-Atlantique a également connu de forts orages en juillet, tandis que certains départements en Occitanie comme l'Aude et le Tarn ont subi des inondations mi-février.

## Zoom sur l'ouragan Irma dans les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy (enquête du 19 décembre 2018).

L'ouragan Irma, classé en catégorie 5 soit le maximum de l'échelle de Saffir-Simpson, est le plus puissant observé en Atlantique nord depuis près de 30 ans. Irma a maintenu des vents supérieurs à 297 km/h pendant 37 h et est resté en catégorie 5 pendant 3 jours consécutifs, ce qui n'avait jamais été observé dans cette région auparavant. Son œil a traversé les îles de Saint Martin et Saint Barthélemy le 6 septembre en milieu de journée. Avant qu'il n'aborde les îles, des vents à 360 km/h ont été enregistrés en mer. Sur terre, on enregistre 244 km/h à Gustavia avant que l'anémomètre ne soit détruit. Des rafales ont dépassé 300 km/h d'après Météo-France.

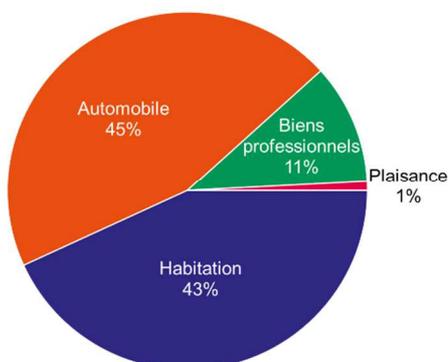
Outre ces vents d'une intensité exceptionnelle, Irma s'accompagne d'une forte houle conjuguée à une forte dépression entraînant des submersions marines atteignant plus de 2 mètres d'eau par endroits. De fortes précipitations ont également été observées.

Cet ouragan est l'événement le plus couteux pour le régime Catastrophes Naturelles depuis sa création en 1982, avec 1,9 Md d'euros de dégâts estimés.

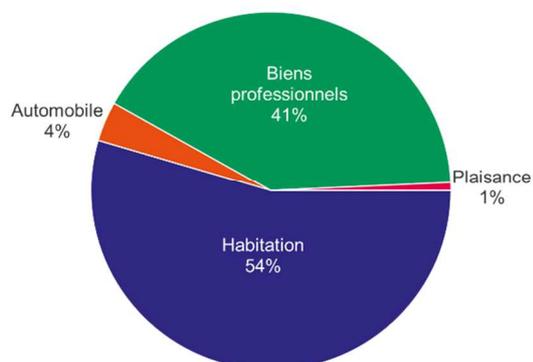
### ♦ Répartition des sinistres par catégorie d'assuré

	Estimation du nombre de sinistres	Estimation de la charge de sinistres (en M€)	Coût moyen en euros
<b>Ensemble</b>	<b>25 780</b>	<b>1 875</b>	-
Dont habitation	11 110	1 022	92 000
Dont automobile	11 650	67	5 800
Dont plaisance	210	13	64 000
Dont biens des professionnels	2 810	772	276 300

### ♦ Répartition de l'ensemble des sinistres



### ♦ Répartition de la charge des sinistres

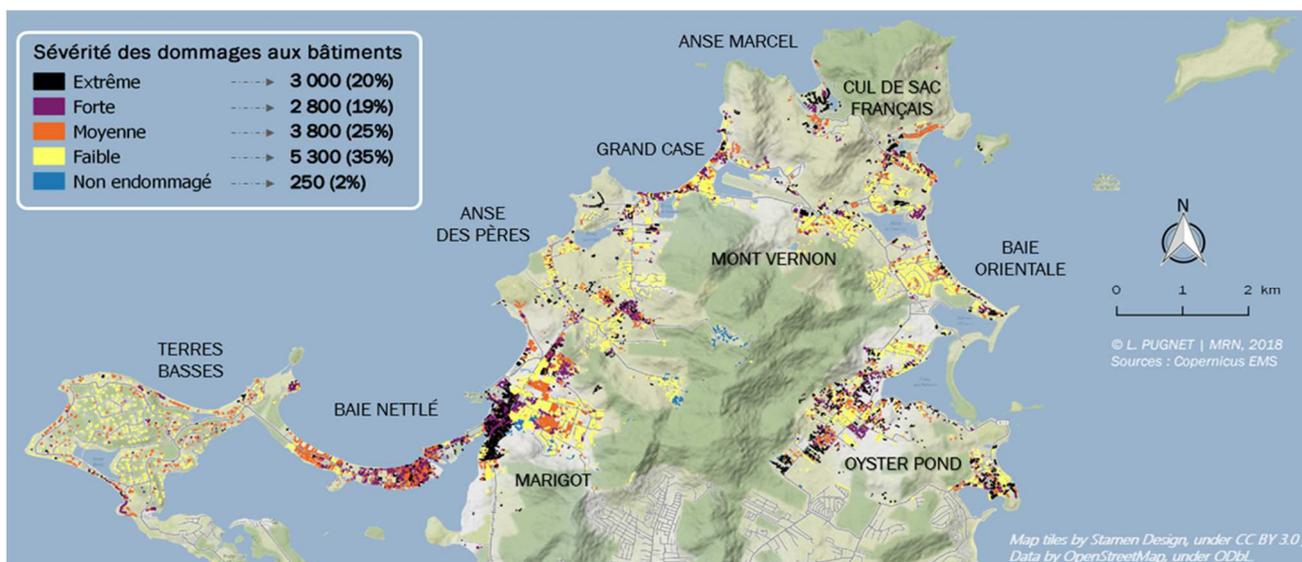


♦ Répartition des sinistres à Saint-Martin

	Estimation du nombre de sinistres	Estimation de la charge de sinistres (en M€)	Coût moyen en euros
<b>Ensemble</b>	<b>17 080</b>	<b>1 140</b>	-
Dont habitation	7 270	567	78 000
Dont automobile	7 630	41	5 400
Dont plaisance	150	12	80 700
Dont biens des professionnels	2 030	519	255 800

Saint-Martin regroupe la majorité des sinistres (66%) et de la charge (61%) dû à l'ouragan Irma. Les dommages aux biens des particuliers (habitation + automobile) représentent 88% des sinistres pour 54% de la charge sur l'île. Les dommages aux biens des professionnels représentent quant à eux 12% des sinistres et 45% de la charge.

♦ Proportion de bâtiments endommagés (en %) à Saint-Martin (source : MRN)



♦ Répartition des sinistres à Saint-Barthélemy

	Estimation du nombre de sinistres	Estimation de la charge de sinistres (en M€)	Coût moyen en euros
<b>Ensemble</b>	<b>8 700</b>	<b>735</b>	-
Dont habitation	3 840	454	118 400
Dont automobile	4 020	27	6 600
Dont plaisance	60	1	22 400
Dont biens des professionnels	780	253	324 300

Saint-Barthélemy connaît une distribution des sinistres similaire ; les particuliers représentant 90 % des sinistres pour 66 % de la charge, le coût moyen étant sensiblement plus élevé qu'à Saint Martin. Les professionnels, quant à eux, matérialisent 9 % des sinistres et 34 % de la charge, dont 20 % uniquement pour les hôtels.

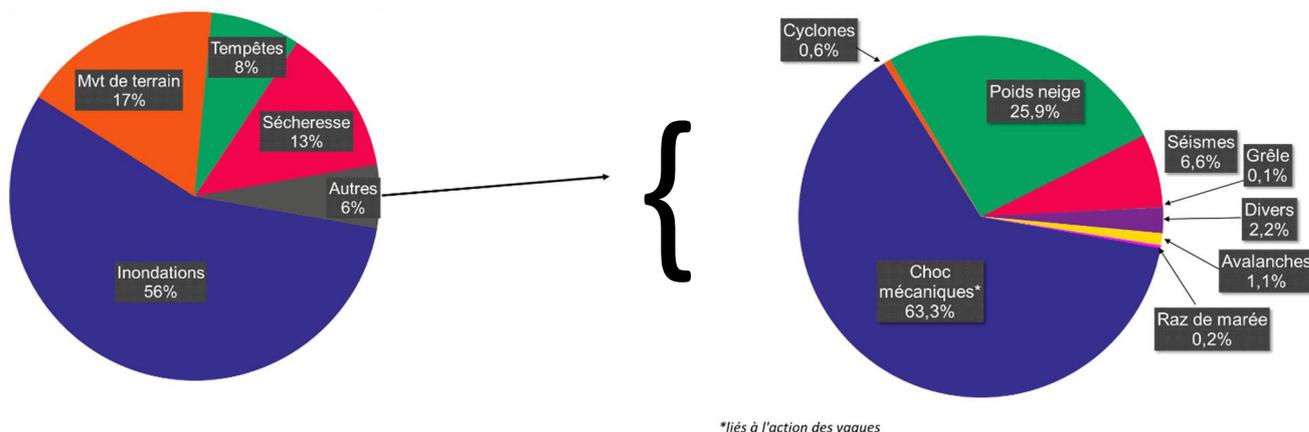
## 4. Analyse de la sinistralité depuis 1982

### 4.1. Dénombrement des communes sinistrées depuis 1982

Source : CCR, Journal Officiel, situation du fichier des arrêtés catastrophes naturelles au 19 novembre 2018

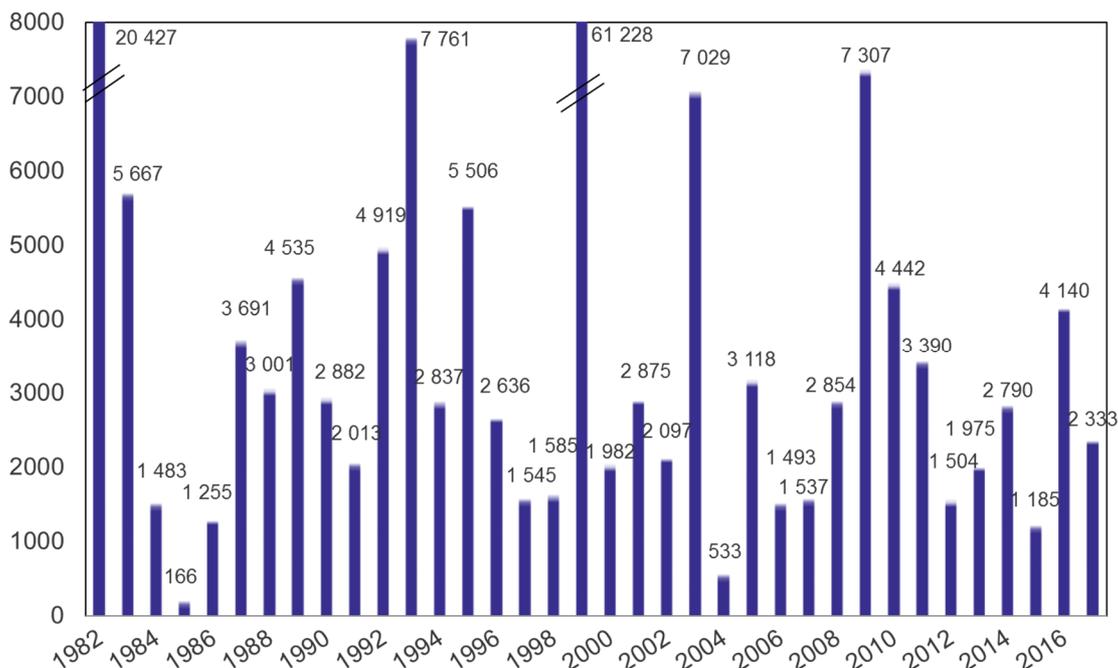
Nota : une commune sinistrée est répertoriée autant de fois que d'arrêtés parus.

- ♦ Répartition des arrêtés par nature de périls (cumuls 1982-2017)



Hors sinistres Tempête Grêle Neige, les inondations représentent 62 % des arrêtés publiés.

- ♦ Evolution du nombre de communes sinistrées par année de début de l'événement depuis 1982



Au total, sur les 35 416 communes que comptabilise la France, 99,8 % d'entre elles ont fait l'objet d'au moins un arrêté catastrophes naturelles depuis 1982.

♦ *Les modulations de franchise*

La récurrence d'événements affectant une même commune a conduit les pouvoirs publics à mettre en place des plans de prévention (PPR). L'absence de PPR conduisant en cas de nouvelle catastrophe à une modulation de la franchise.

L'article A125-1 énonce que, dans une commune non dotée d'un PPR pour le risque faisant l'objet d'un arrêté catastrophes naturelles, la franchise est modulée en fonction du nombre d'arrêtés intervenus pour le même risque et comptabilisés sur les 5 ans précédant la date de la nouvelle constatation (hors tempête 1999).

Les articles A 125-1 et A 125-2 du Code reprennent le principe de la modulation suivant :

- 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrêté : application de la franchise ;
- 3<sup>e</sup> arrêté : doublement de la franchise ;
- 4<sup>e</sup> arrêté : triplement de la franchise ;
- 5<sup>e</sup> arrêté et suivants : quadruplement de la franchise.

La modulation ne s'applique pas si un PPR est approuvé. Le délai d'approbation du PPR est de 4 ans (arrêté du 4 août 2003) à compter de la date de prise de l'arrêté prescrivant le Plan (si le PPR n'est pas approuvé pendant ce délai, le principe de la modulation des franchises s'applique alors).

Le tableau suivant montre la répartition du nombre de communes en fonction de la modulation de franchise maximum appliquée pour les événements inondation et sécheresse.

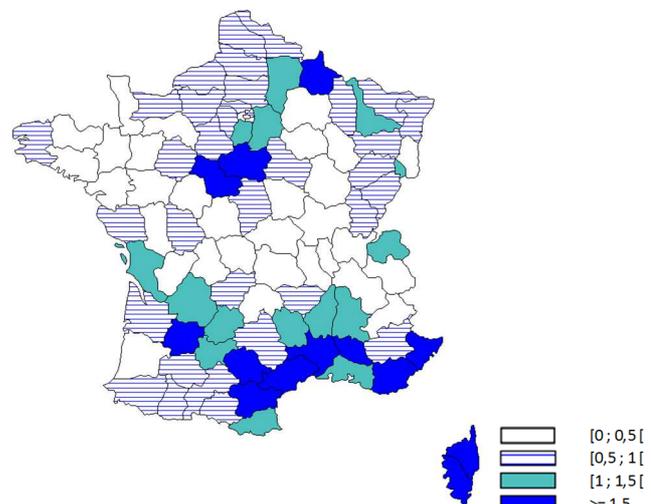
Franchise applicable	Nombre de communes									
	Inondations					Sécheresse				
	Vu fin 2013	Vu fin 2014	Vu fin 2015	Vu fin 2016	Vu fin 2017	Vu fin 2013	Vu fin 2014	Vu fin 2015	Vu fin 2016	Vu fin 2017
Doublée	532	490	491	471	476	348	347	345	339	315
Triplée	154	134	134	128	127	98	98	97	94	83
Quadruplée	35	26	28	26	26	40	40	40	40	28

## 4.2. Ventilation géographique des résultats sur la période 1988-2017

Nota : sont récapitulés ci-dessous les résultats cumulés sur l'ensemble de la période 1988-2017. Il s'agit de statistiques observées en fin de 1<sup>re</sup> année, c'est donc principalement le péril inondation qui est appréhendé.

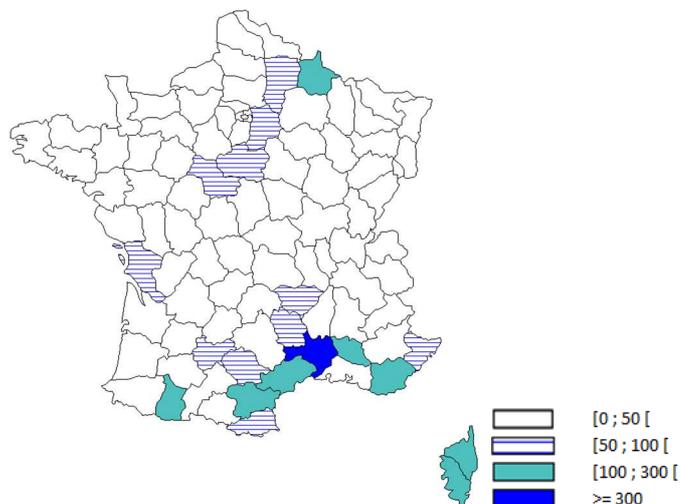
♦ *Fréquence départementale des sinistres cumulée 1988-2017*

	Fréquence des sinistres cumulée en ‰
Minimum (23 – Creuse)	0,1
1 <sup>er</sup> quartile	0,4
Médiane	0,7
Moyenne	0,9
3 <sup>e</sup> quartile	1,1
9 <sup>e</sup> décile	1,6
Maximum (34 – Hérault)	6,1
Ecart type	0,6

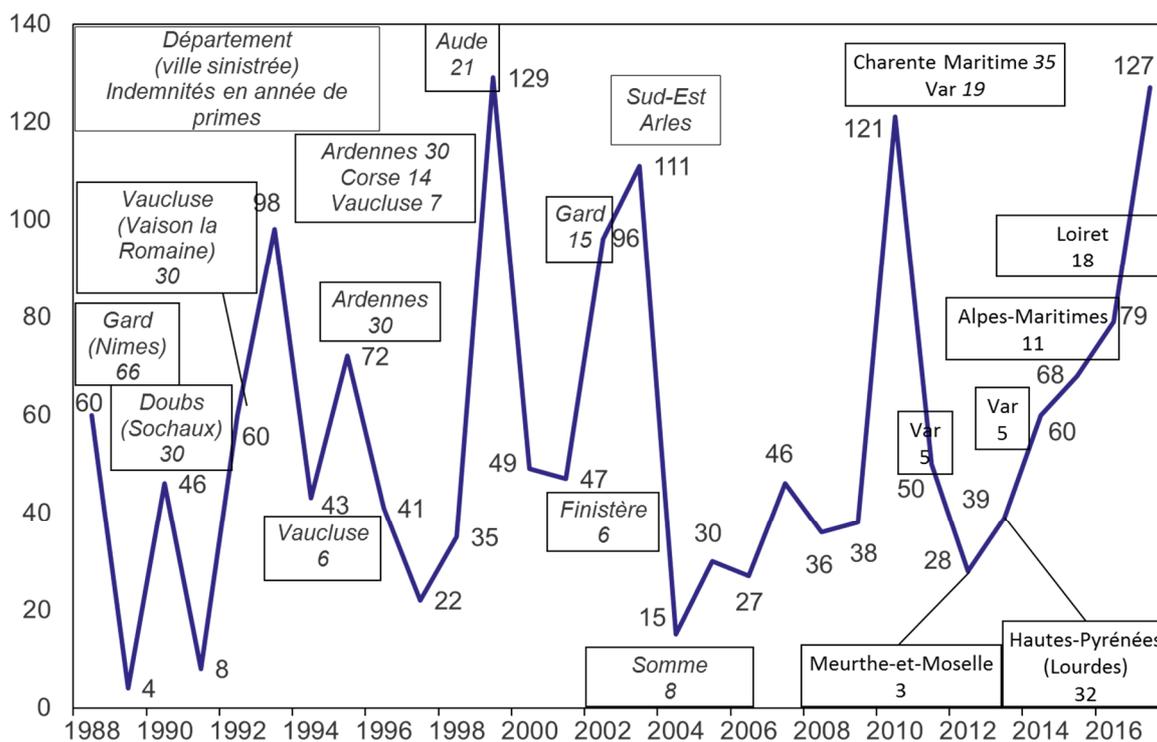


◆ Rapport S/P départemental cumulé 1988-2017

	Rapport S/P cumulé en %
Minimum (23 – Creuse)	1,5
1 <sup>er</sup> quartile	10,8
Médiane	15,9
Moyenne	38,3
3 <sup>e</sup> quartile	38,3
9 <sup>e</sup> décile	88,4
Maximum (30 – Gard)	326,6
Ecart type	33,8



◆ Comparaison du S/P France entière par rapport aux principaux événements (hors sécheresse)



Lecture : Les inondations de Nîmes en 1988 représentent 66 années de primes collectées dans le département du Gard.  
Le S/P national en 1988 s'établit à 60 %.

## 4.3. Historique des principaux événements du régime d'assurance des catastrophes naturelles depuis 1988

Exercice de survenance	Désignation de l'événement	Coût pour le marché national	
		en M€	en M€ constants*
1988	Inondations Nîmes/octobre	290	686
1989	Subsidence	230	522
1990	Subsidence	355	785
1990	Inondations de Besançon/février	150	331
1991	Subsidence	250	528
1992	Subsidence	180	371
1992	Inondations Vaison la Romaine/septembre	240	495
1993	Subsidence	190	376
1993	Crues du Rhône/octobre	170	336
1995	Inondations du Nord/ janvier-février	360	665
1996	Subsidence	360	650
1997	Subsidence	280	498
1998	Subsidence	320	558
1999	Inondations de l'Aude/novembre	290	498
2002	Subsidence	255	398
2002	Inondations du Gard/septembre	700	1 092
2003	Subsidence	1 300	1 957
2003	Inondations du Rhône/décembre	670	1 007
2005	Subsidence	365	509
2010	Inondations Tempête Xynthia / février	745	856
2010	Inondations du Var/juin	615	707
2011	Subsidence	715	786
2015	Inondations et crue éclair SE/octobre	600	621
2016	Inondations et crue des bassins Seine moyenne et Loire	1 120	1 155
2016	Subsidence	550	567
2017	Cyclone Irma St Martin et St Barthélemy/6-sept-18	1880	1 880
2017	Subsidence	775	775
<b>Total</b>	<b>27 événements</b>	<b>13 955</b>	<b>19 609</b>

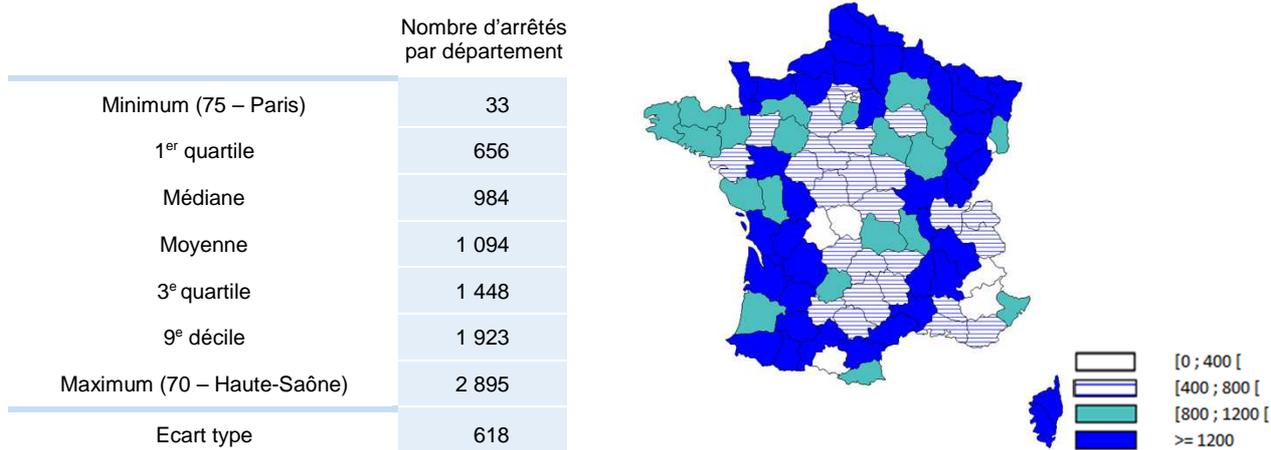
\* Coût en euros 2017 revalorisé par l'indice FFB  
Source FFA et CCR

## 5. Les inondations

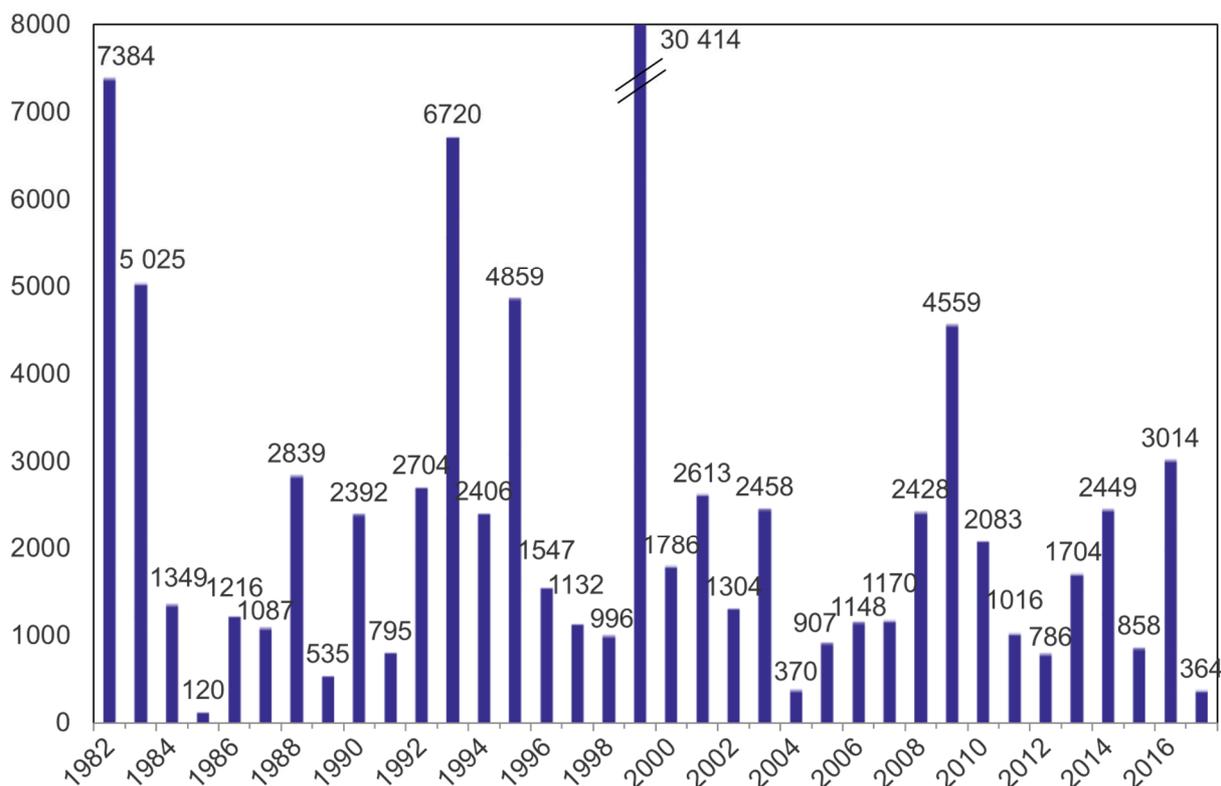
### Dénombrement des communes sinistrées en inondations depuis 1982

Nota : une commune est répertoriée autant de fois que d'arrêtés parus.

- ♦ Répartition géographique du nombre de communes sinistrées par une inondation de 1982 à 2017  
Source : CCR, Journal Officiel, situation du fichier des arrêtés catastrophes naturelles au 19 novembre 2018



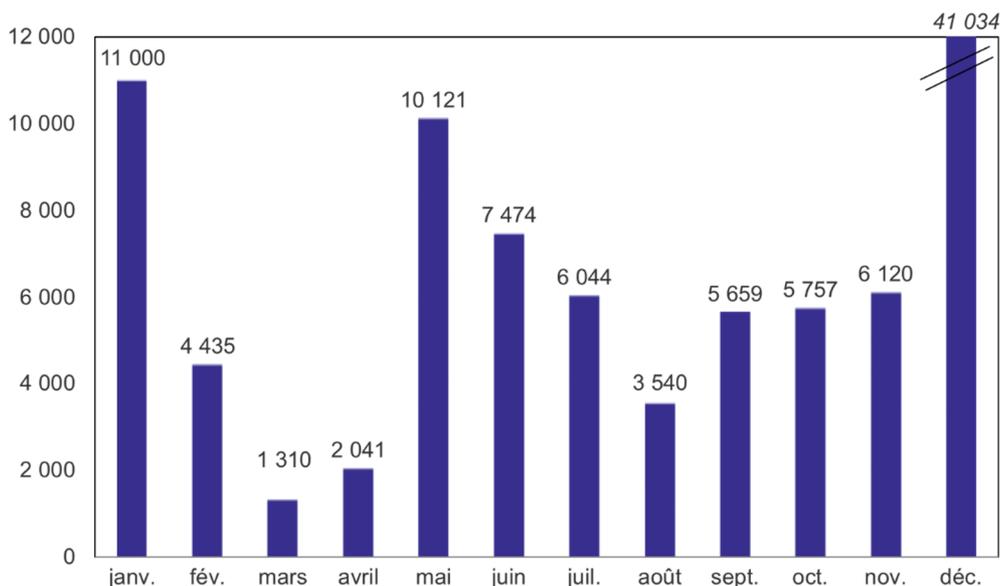
- ♦ Historique du nombre de communes sinistrées en inondation selon l'année de début de l'événement depuis 1982



- ♦ Répartition du nombre de communes sinistrées en inondation selon le mois de début de l'événement (cumul 1982-2017)

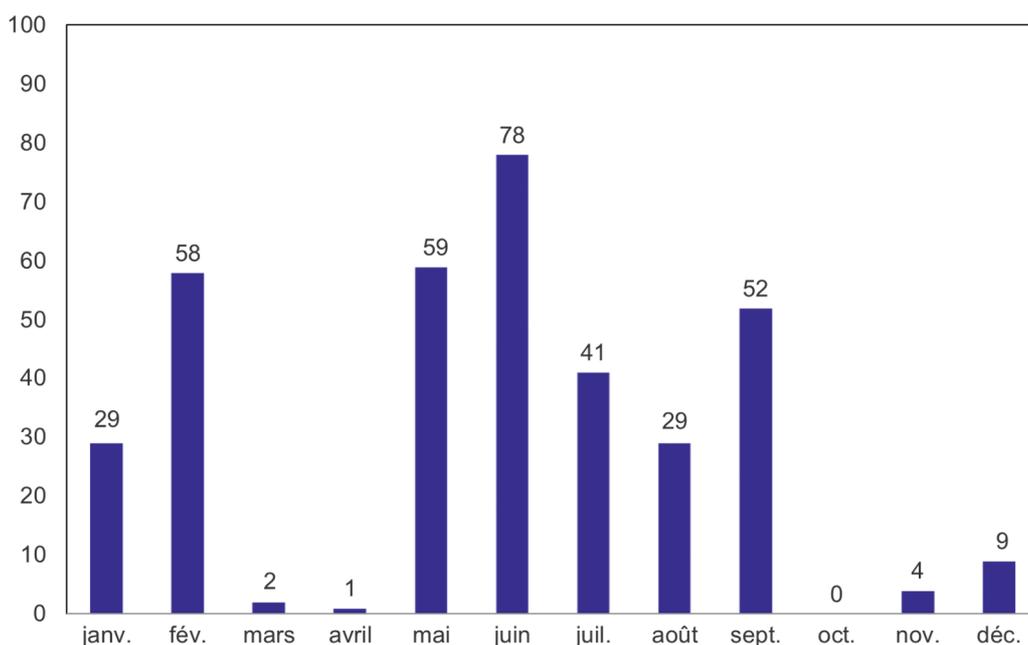
Nota : une commune est répertoriée autant de fois que d'arrêtés parus.

La forte sinistralité observée au mois de décembre est due essentiellement aux années 1982 et 1999 (nombreuses inondations consécutives aux tempêtes), avec respectivement 6 122 et 27 989 communes sinistrées en inondation au cours du dernier mois de ces années.



- ♦ Répartition du nombre de communes sinistrées en inondation selon le mois de début de l'événement en 2017

Nota : une commune est répertoriée autant de fois que d'arrêtés parus.



## 6. La sécheresse

### 6.1. Données chiffrées

Un questionnaire spécifique permettant d'évaluer l'impact de la sécheresse dans le régime catastrophes naturelles est intégré à l'enquête. Les réponses de vingt-deux sociétés ont pu être exploitées, elles représentent 75 % des cotisations émises au titre des dommages aux biens des particuliers.

Nota : les évaluations effectuées ci-dessous reposent sur le nombre et le coût (paiements et provisions) des sinistres connus ; elles n'intègrent donc pas d'estimation concernant les IBNR. L'évaluation des exercices les plus récents est à considérer avec prudence car constituée principalement de provisions.

- ♦ Répartition des sinistres et du coût de la sécheresse par année de survenance vue à fin 2017

	Nombre de communes reconnues en catastrophes naturelles au titre de la sécheresse		Nombre total de sinistres connus (en milliers)	Coût de la sécheresse à fin 2017 <sup>(1)</sup>	
	Déclarées au 10/12/2018	Déclarées à fin 2017		En M€	En M€ 2017
1989	3574	3574	12,5	230	522
1990	393	393	36,8	355	785
1991	1196	1196	24,5	250	528
1992	1041	1041	23,0	180	371
1993	802	802	23,0	190	376
1994	102	102	8,6	70	134
1995	331	331	18,0	130	240
1996	582	582	37,7	360	650
1997	341	341	32,2	280	498
1998	555	555	44,1	320	558
1999	88	88	12,2	110	189
2000	63	63	6,0	60	99
2001	15	15	3,5	30	48
2002	698	698	25,4	255	398
2003	4437	4437	137,0	1 300	1 957
2004	106	106	4,4	40	57
2005	2186	2186	25,3	365	509
2006	326	326	7,2	130	171
2007	248	248	9,0	160	201
2008	136	136	3,6	55	66
2009	603	600	11,8	220	263
2010	103	103	2,5	40	46
2011	2300	2300	46,6	715	786
2012	652	652	12,0	170	182
2013	23	23	1,0	13	14
2014	58	58	1,3	30	31
2015	205	205	4,6	65	67
2016	992	937	27,0	305	314
2017	1981	0	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>24 137</b>	<b>22 098</b>	<b>600,8</b>	<b>6 428</b>	<b>10 061</b>

<sup>(1)</sup> Réévalué par l'indice FFB

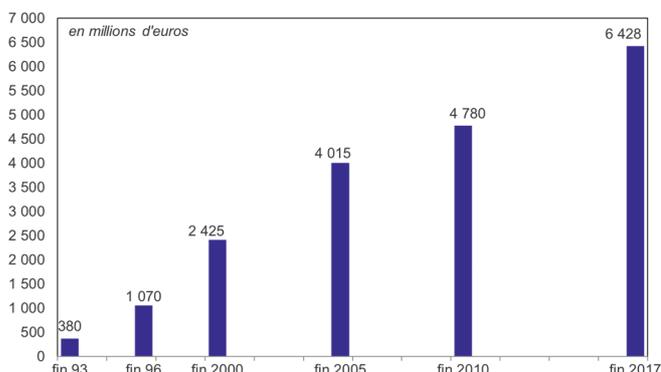
Par rapport à l'évaluation précédente, ce sont principalement les charges imputables à des sinistres sécheresse survenus en 2015 et 2016 qui ont été réévaluées : celles-ci s'établissent respectivement à 65 M€ et 305 M€ à fin 2017. Mais leur coût pourrait encore s'alourdir pour dépasser 100 M€ en 2015 et 500 M€ en 2016.

Par ailleurs, la charge sécheresse imputable à l'exercice 2017 pourrait dépasser les 700 M€, sachant qu'au 10/12/18, près de 2 000 communes étaient reconnues sinistrées.

♦ *Evaluation du coût de la sécheresse entre fin 1993 et 2017 (hors IBNR)*

L'alourdissement du coût de la sécheresse est de 382 millions d'euros en 2017 (après 76 M€ en 2016), ce qui porte le coût total à 6,43 milliards d'euros à la fin 2017.

Le coût moyen actualisé des sinistres concernés est de l'ordre de 16 750 € (tous exercices de survenance confondus).



Ainsi, à fin 2017, 27 % des indemnités catastrophes naturelles (paiements et provisions) versées depuis 1982 concernent des sinistres sécheresse (contre 12 % vu fin 1993).

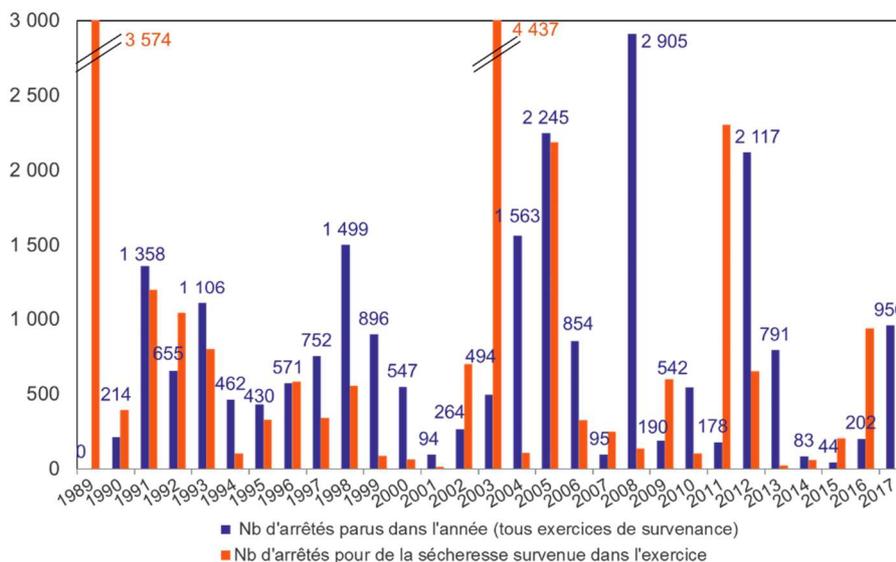
La partie suivante fournit des éléments qualitatifs concernant la sécheresse, issus des arrêtés catastrophes naturelles.

## 6.2. Les arrêtés sécheresse

Source : Journal Officiel – Arrêtés catastrophes naturelles (situation au 10/12/2018)

Nota : Une commune est répertoriée autant de fois que d'arrêtés parus.

♦ *Historique du nombre de communes reconnues en catastrophes naturelles au titre de la sécheresse*



♦ *Répartition des communes sinistrées selon le nombre d'arrêtés sécheresse*

De 1988 à décembre 2018, 24 146\* arrêtés catastrophes naturelles par communes liés à la sécheresse sont dénombrés. Certaines communes ont été touchées plus d'une fois, ce qui ramène à 9 077 le nombre de communes différentes sinistrées.

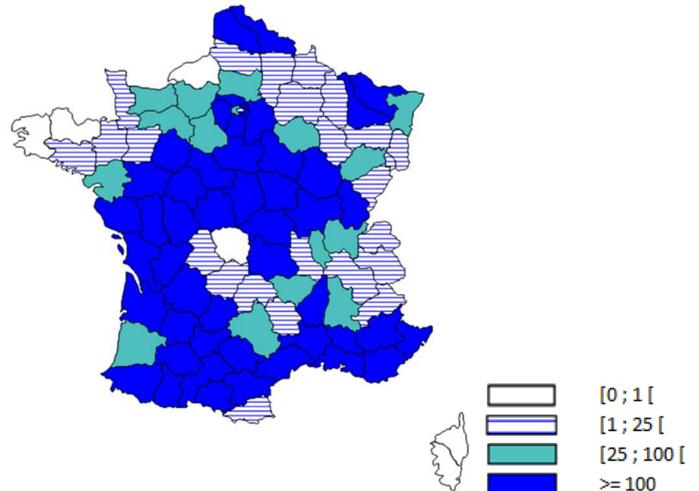
Nombre de fois touchées	Répartition (en %)	Nombre de communes
1	43,6	3 955
2	18,4	1 671
3	12,3	1 117
4	8,4	767
5 et +	17,3	1 567
<b>Nbre de communes sinistrées</b>	<b>100</b>	<b>9 077</b>

\*dont 9 arrêtés en 1988

- ♦ Dispersion des départements suivant le nombre de communes sinistrées en sécheresse

	Nombre de communes sinistrées en sécheresse
Minimum (20, 22, 23, 29, 76)	0
1 <sup>er</sup> quartile	15
Médiane	115
Moyenne	254
3 <sup>e</sup> quartile	307
9 <sup>e</sup> décile	620
Maximum (31)	1 971
Ecart type	392

- ♦ Répartition en nombre des communes sinistrées en sécheresse par département depuis 1988

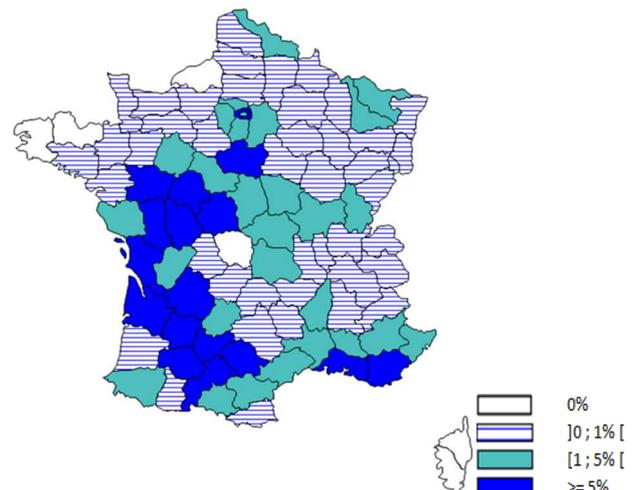


La moitié ouest de la France (à l'exception de la Bretagne) a été la plus exposée aux effets de la sécheresse. Une corrélation étroite s'observe entre la répartition des zones sinistrées et la présence à faible profondeur de formations argileuses riches en minéraux gonflants qui présentent de fortes variations de volume en cas de modification de la teneur en eau.

- ♦ Dispersion des départements suivant la fréquence\* de la sécheresse

	Fréquence de la sécheresse en %
Minimum (20, 22, 23, 29, 76)	0,0
1 <sup>er</sup> quartile	0,2
Médiane	1,0
Moyenne	2,8
3 <sup>e</sup> quartile	3,6
9 <sup>e</sup> décile	9,0
Maximum (82 – Tarn-et-Garonne)	18,3
Ecart type	3,8

- ♦ Fréquence\* de la sécheresse par département



Le Tarn-et-Garonne a enregistré une proportion de communes sinistrées par la sécheresse supérieure à 15 %, suivis par le Gers, le Val-de-Marne avec des fréquences\* comprises entre 10 % et 15 %.

\* La fréquence présentée ici est le rapport, pour chaque département, du nombre de communes touchées par un arrêté sécheresse de 1988 à 2017 (30 années) sur 30 fois le nombre de communes du département répertoriées.

## PARTIE 3 : LA GARANTIE TEMPÊTE-GRELE-NEIGE

La présente partie ne porte que sur la garantie tempête grêle neige sur bâtiment, elle ne concerne pas l'assurance multirisque climatique (MRC) et grêle sur récoltes, ni la garantie TGN incluse en assurance automobile. Pour cette dernière, le montant des cotisations TGN peut être évalué entre 400 et 450 millions d'euros, tandis que la charge TGN automobile s'est établie autour de 200 à 230 millions d'euros pour 2017.

### 1. Cotisations et cotisation moyenne TGN

Pour l'ensemble du marché national, le montant des cotisations émises en 2017 au titre de la garantie TGN est évalué à 1,6 milliard d'euros, soit 8,9 % de l'ensemble des cotisations des assurances de dommages aux biens.

Le poids de la garantie TGN dans les cotisations dommages aux biens est très disparate suivant les sociétés. Cependant, les sociétés plus particulièrement positionnées sur les risques agricoles ainsi que les compagnies opérant dans les DOM-TOM présentent le plus souvent un taux supérieur à la moyenne.

Poids des cotisations TGN (en % des primes DAB)	Nombre de sociétés
< à 3 %	2
de 3 à 6 %	6
de 6 à 12 %	9
> à 12 %	9

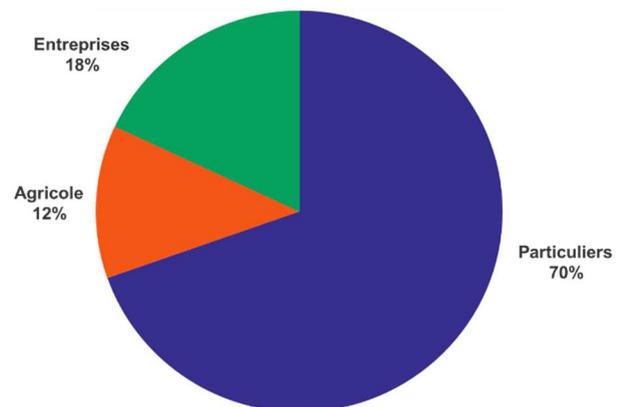
- Historique des cotisations du marché national depuis 10 ans (estimation)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
En M€	1 210	1 250	1 310	1 370	1 420	1 400	1 470	1 520	1 540	1 580

- Répartition des cotisations TGN en %

La ventilation des cotisations TGN en 2017 est la suivante :

- 1 100 M€ pour les particuliers
- 285 M€ pour les entreprises
- 195 M€ pour l'agricole hors assurances sur récoltes



- Cotisation moyenne par contrat TGN selon la catégorie d'assurés en 2017

	Ensemble	Dommages aux biens des particuliers	ACPS <sup>(1)</sup>	Dommages aux biens agricoles
Cotisation moyenne (en euros)	34	27	35	296

<sup>(1)</sup> Enquête statistique sur les multirisques des artisans, commerçants et prestataires de services

Contrairement au taux de surprime pour la couverture des catastrophes naturelles, qui est établi par les pouvoirs publics, le prix de la garantie TGN est fixé librement par les sociétés.

- Dispersion de la cotisation moyenne des particuliers

Cotisation moyenne en euros	
Minimum	5,0
Médiane	23,7
Maximum	67,5

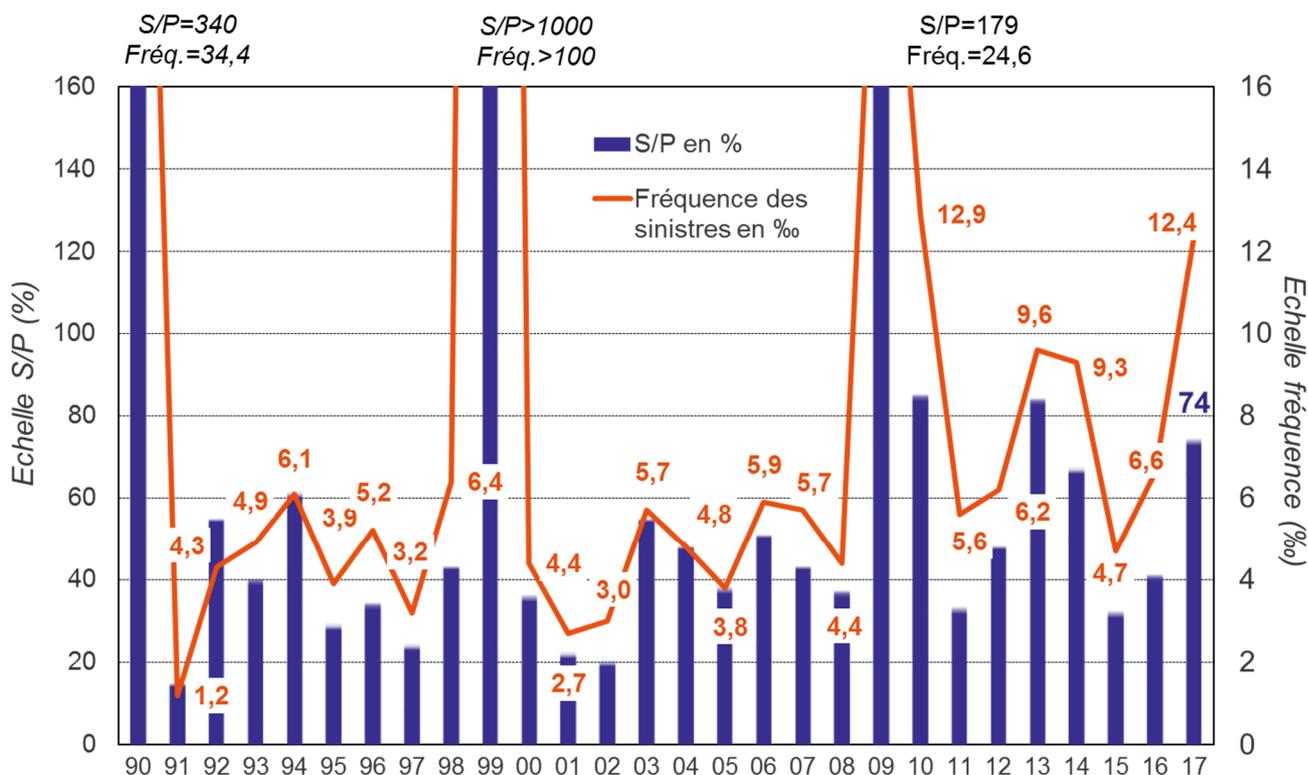
Plus de 65 % des intervenants appliquent une prime moyenne TGN supérieure à 20 euros.

## 2. Evaluation du coût global TGN en 2017

L'exercice 2017 se caractérise par une sinistralité relativement forte, en hausse importante par rapport à 2016 (+ 85 %). La fréquence d'ensemble s'élève à 12,4 ‰ et se répartit de la façon suivante : une fréquence de 11,1 ‰ pour les tempêtes, de 1,2 ‰ pour la grêle et près de 0,1 ‰ pour la neige. Le montant total des indemnités versées aux assurés est évalué à 1 175 M€ (pour le marché national).

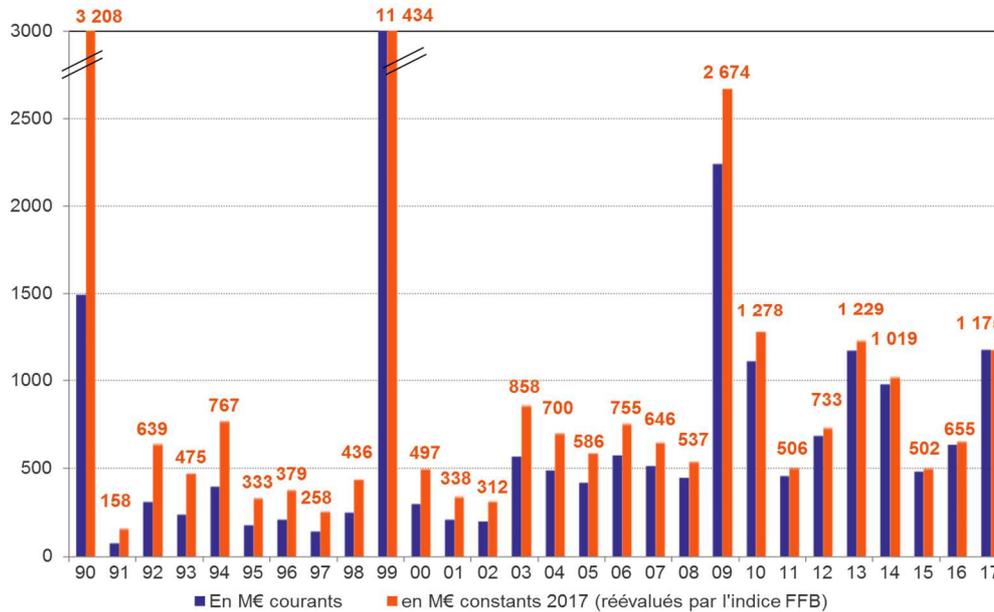
- Historique de la fréquence et du rapport S/P d'ensemble depuis 1990

Le rapport sinistres à primes s'établit à 74 % en 2017, en hausse de 33 points de pourcentage par rapport à 2016.



## Historique du coût global depuis 1990

Note : La garantie tempête est obligatoire depuis 1990. Auparavant, la totalité des dommages causés n'était pas indemnisée par les assureurs. Par ailleurs, les tempêtes les plus importantes étaient déclarées catastrophes naturelles et indemnisées par l'intermédiaire de ce régime.



La charge cumulée depuis 1990 des sinistres TGN est évaluée à 33,5 Mds en euros constants.

## 3. Répartition de la sinistralité en France par type d'événement

Les 1 175 millions d'euros d'indemnités versés aux assurés en 2017 sont constitués à 83 % par les tempêtes avec 975 M€, les dommages causés par la grêle représentent 16 % avec 185 M€ d'indemnités versées, les dommages liés à la neige sont évalués quant à eux à 15 M€.

### Historique des indemnités versées depuis 5 ans

Source : Données extrapolées à partir de l'enquête de la FFA

La loi du 25 juin 1990 a permis la généralisation de la garantie tempête en rendant obligatoire la couverture des dommages résultant des effets du vent dû aux tempêtes, ouragans et cyclones pour toute personne ou entreprise détentriche d'un contrat d'assurance garantissant les dommages incendie.

Année	Montant des indemnités (en M€) (estimation marché national)			Total en euros courants	Total en euros constants 2017 *
	Tempête	Grêle	Neige sur toitures		
2013	540	445	185	1 170	1 229
2014	385	585	10	980	1 019
2015	390	75	20	485	502
2016	360	275	ε	635	655
<b>2017</b>	<b>975</b>	<b>185</b>	<b>15</b>	<b>1 175</b>	<b>1 175</b>
<b>Total 2013 – 2017</b>	<b>2 650</b>	<b>1 565</b>	<b>230</b>	<b>4 445</b>	<b>4 581</b>
<b>Total depuis 1990</b>	<b>18 605</b>	<b>3 225</b>	<b>1 010</b>	<b>22 835</b>	<b>33 543</b>
<b>Total depuis 1984</b>	<b>19 840</b>	<b>3 420</b>	<b>1 140</b>	<b>24 395</b>	<b>37 459</b>

\* réévalué par l'indice FFB

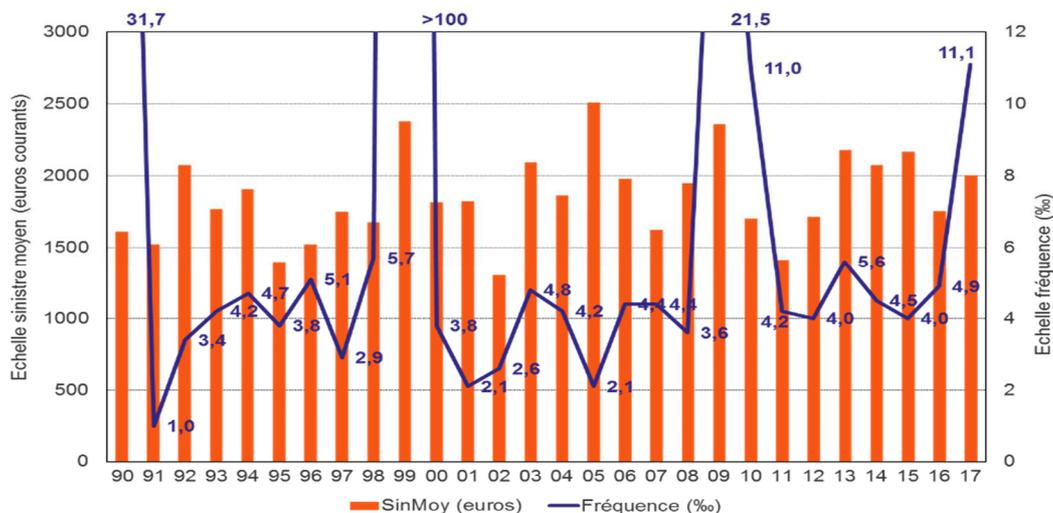
## 3.1. Répartition des sinistres par type d'événements

	Répartition en nombre (en %)					Répartition en montant (en %)				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Tempête	59	48	86	74	<b>89</b>	46	39	80	57	<b>83</b>
Grêle	31	51	12	26	<b>10</b>	38	60	16	43	<b>16</b>
Poids de la neige	10	1	2	ε	<b>1</b>	16	1	4	ε	<b>1</b>

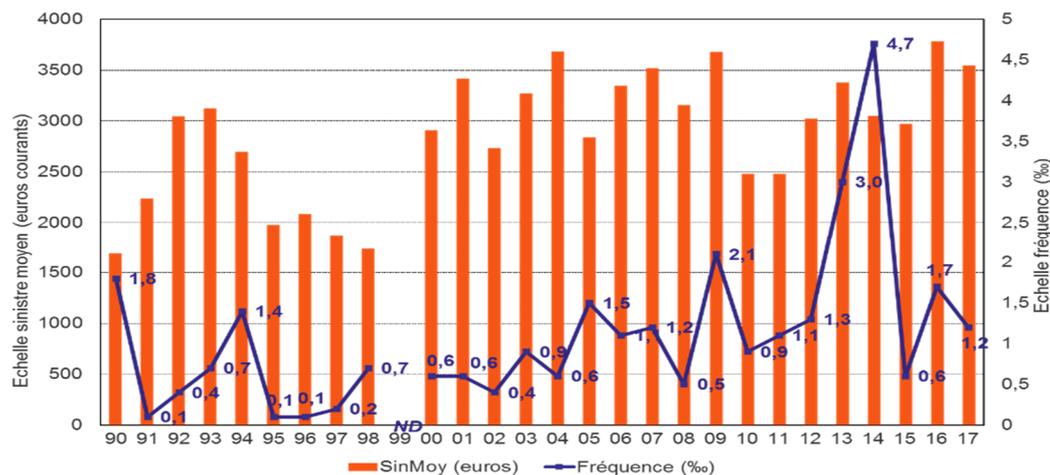
## 3.2. Fréquence des sinistres et sinistre moyen par type d'événements

	Fréquence des sinistres (en ‰)					Sinistre moyen (en euros courants)				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Tempête	5,6	4,5	4,0	4,9	<b>11,1</b>	2 180	2 075	2 170	1 755	<b>2 005</b>
Grêle	3,0	4,7	0,6	1,7	<b>1,2</b>	3 380	3 055	2 975	3 785	<b>3 550</b>
Poids de la neige	1,0	0,1	0,1	ε	<b>0,1</b>	4 940	4 440	2 970	2 545	<b>4 170</b>

- Historique de la fréquence et du coût moyen **tempête** depuis 1990



- Historique de la fréquence et du coût moyen **grêle** depuis 1990

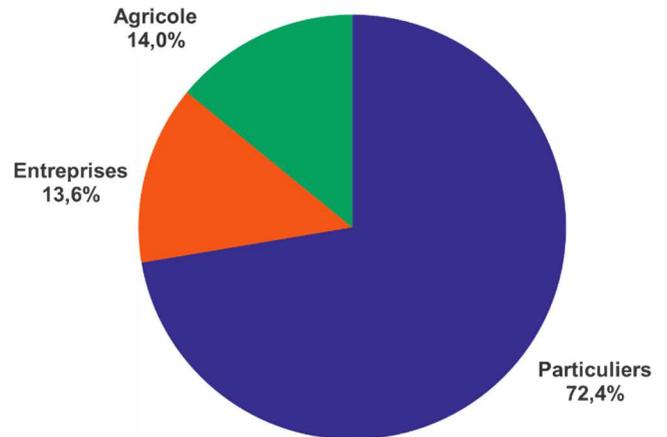


## 4. Analyse par catégorie d'assurés

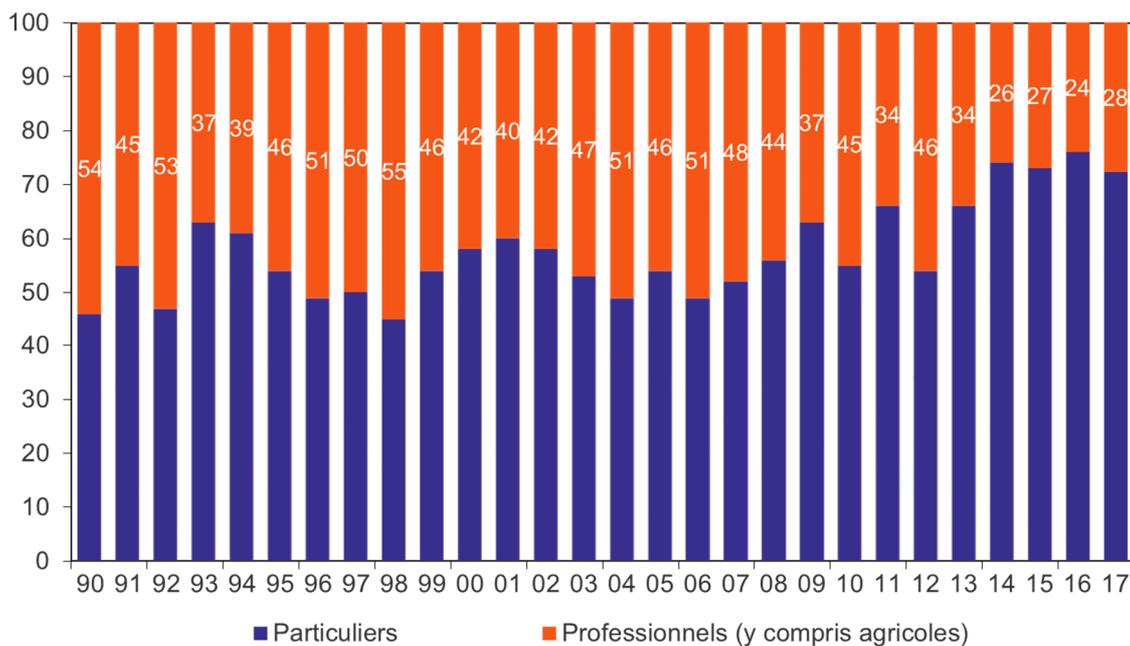
### ♦ Ventilation de la charge des sinistres TGN en 2017

Les 1 175 millions d'euros versés en 2017 se répartissent comme suit :

- 850 M€ pour les particuliers
- 160 M€ pour les entreprises
- 165 M€ pour l'agricole hors assurances sur récoltes



### ▪ Historique de la répartition des dommages entre particuliers et professionnels depuis 1990 (en %)



En moyenne, depuis la généralisation de la garantie TGN en 1990, les particuliers totalisent 58 % des indemnités versées. En 2017, ce taux atteint 72 %.

### ▪ Evolution du S/P par catégorie d'assurés depuis 10 ans

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Particuliers	38	188	75	36	41	79	72	34	46	<b>77</b>
Entreprises	39	155	91	32	62	102	59	22	33	<b>55</b>
Agricole	31	187	117	26	57	88	50	38	31	<b>84</b>
<b>Ensemble</b>	<b>37</b>	<b>179</b>	<b>85</b>	<b>33</b>	<b>48</b>	<b>84</b>	<b>67</b>	<b>32</b>	<b>41</b>	<b>74</b>

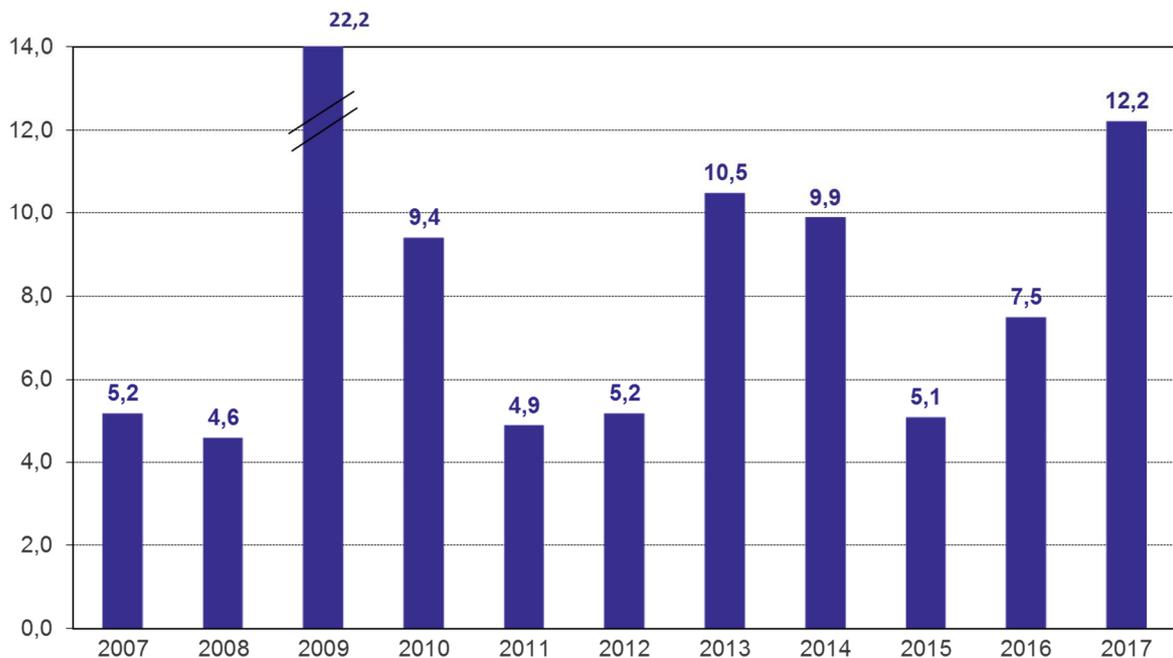
## 4.1. Les risques des particuliers

Pour l'exercice 2017, les particuliers totalisent environ 850 millions d'euros de dommages indemnisés, ce qui représente 72,4 % de la charge globale.

- *Fréquence des sinistres, sinistre moyen et prime pure TGN pour l'ensemble des risques de particuliers sur 10 ans (euros courants)*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fréquence (%)	4,0	23,8	12,3	5,6	6,1	9,4	9,4	4,7	6,5	<b>12,3</b>
Sinistre moyen (en €)	1 860	1 765	1 435	1 435	1 605	2 110	2 085	1 990	1 820	<b>1 710</b>
Prime pure (en €)	7,4	42,0	17,7	8,0	9,8	19,8	19,6	9,4	11,8	<b>21,0</b>

- *Poids des indemnités TGN dans la charge des sinistres dommages aux biens des particuliers (en %)*  
*Source : Enquête FFA*



- *Fréquences des sinistres et sinistre moyen par type d'événement*

83 % des indemnités versées aux particuliers en 2017 l'ont été suite à des sinistres tempête, tandis que les chutes de grêle en ont représenté 16 %, et le poids de la neige est négligeable (1 %).

	Fréquence des sinistres (en %)					Sinistre moyen (en euros courants)				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Tempête	5,5	4,4	4,0	4,8	<b>11,0</b>	1 650	1 565	1 820	1 410	<b>1 590</b>
Grêle	3,0	4,9	0,6	1,7	<b>1,2</b>	2 775	2 520	2 335	3 015	<b>2 780</b>
Poids de la neige	0,9	0,1	0,1	€	<b>0,1</b>	2 630	3 035	1 835	1 580	<b>2 620</b>

## 4.2. Les risques d'entreprises

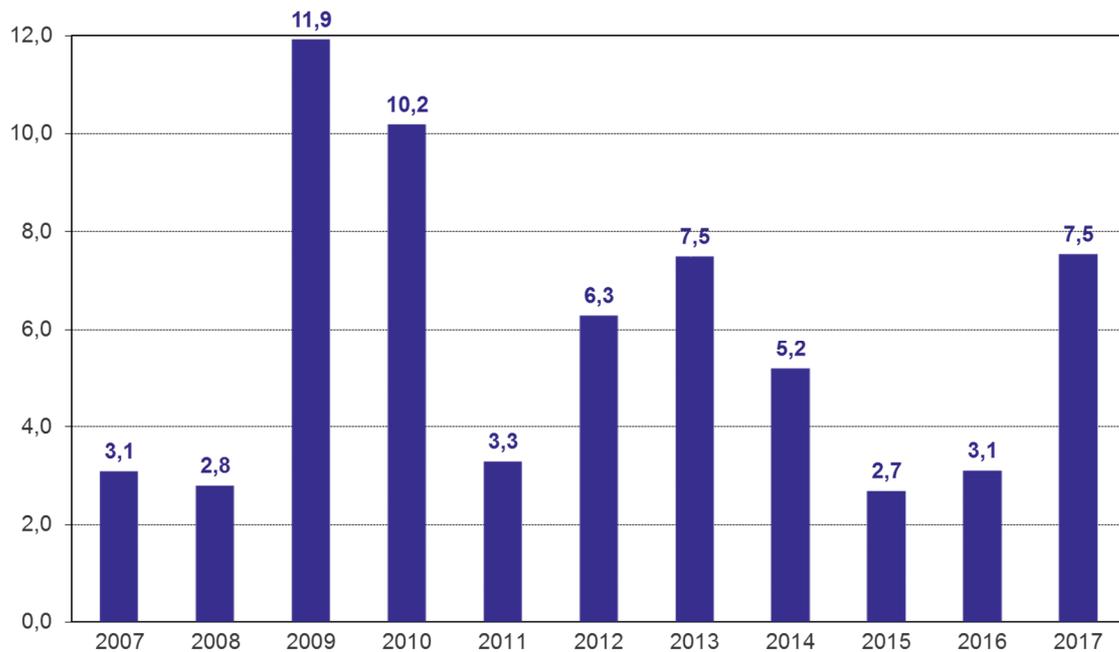
Les 160 millions d'euros d'indemnités versées aux entreprises (y compris collectivités locales) en 2017 représentent 13,6 % de la charge globale.

- *Fréquence des sinistres et sinistre moyen pour l'ensemble des risques d'entreprises sur 10 ans (euros courants)*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fréquence (%)	5,0	21,4	12,1	4,4	5,1	8,2	7,1	3,6	5,2	<b>8,2</b>
Sinistre moyen (en €)	6 400	6 705	5 840	5 705	6 895	11 710	9 815	6 665	7 025	<b>7 135</b>
Prime pure (en €)	32,0	143,4	70,7	25,1	35,2	96,0	69,7	24,0	36,5	<b>58,5</b>

- *Poids des indemnités TGN dans la charge des sinistres dommages aux biens des professionnels (y.c. agricole, en %)*

*Source : Enquête FFA*



- *Fréquence des sinistres et sinistre moyen par nature d'événement*

Les indemnités versées aux entreprises en 2017 sont composées pour 88 % des tempêtes, 9 % de grêle, et 3 % pour la neige.

	Fréquence des sinistres (en ‰)					Sinistre moyen (en euros courants)				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Tempête	5,3	4,4	3,2	3,9	<b>7,5</b>	9 495	8 860	6 635	5 210	<b>6 710</b>
Grêle	1,5	2,6	0,3	1,2	<b>0,5</b>	12 605	13 635	9 685	12 525	<b>12 745</b>
Poids de la neige	1,4	0,1	0,1	0,1	<b>0,2</b>	26 335 (*)	14 835	10 780	5 605	<b>10 190</b>

(\*) Coût moyen très élevé du fait de la présence de sinistres graves en entreprises et collectivités locales (supérieurs à 2 M€).

## 4.3. Les risques agricoles

Pour l'exercice 2017, les risques agricoles totalisent 165 millions d'euros de dommages indemnisés\*, ce qui représente 14,0 % de la charge globale.

\* hors assurances sur récoltes.

- *Fréquence des sinistres, sinistre moyen et prime pure pour l'ensemble des risques agricoles sur 10 ans (euros courants)*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fréquence (%)	21,5	100,9	70,8	11,5	25,6	40,3	22,5	14,9	28,1	<b>63,0</b>
Sinistre moyen (en €)	4 120	5 220	5 035	4 505	6 465	7 075	7 300	7 340	5 335	<b>5 055</b>
Prime pure (en €)	88,6	526,5	356,5	51,8	165,5	285,1	164,3	109,4	149,9	<b>318,5</b>

- *Fréquence des sinistres et sinistre moyen par nature d'événement*

Les indemnités versées aux exploitants agricoles en 2017 résultent pour 79 % de la tempête et 21 % de la grêle.

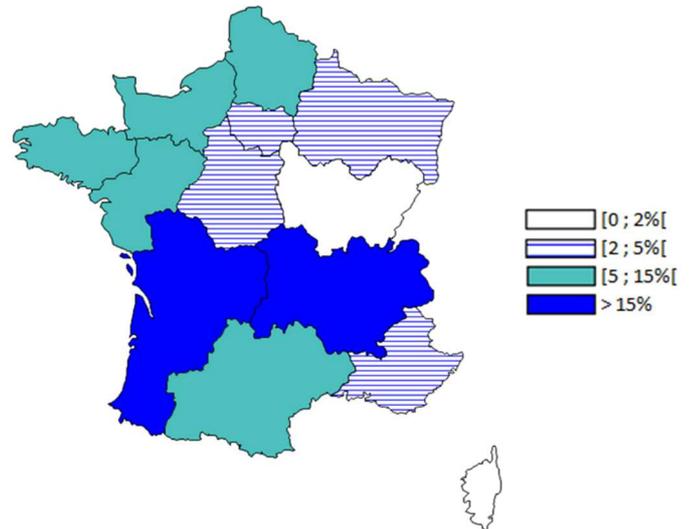
	Fréquence des sinistres (en %)					Sinistre moyen (en euros courants)				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Tempête	21,9	13,9	11,3	21,4	<b>56,2</b>	4 270	4 205	5 955	4 085	<b>4 380</b>
Grêle	12,4	8,6	3,0	6,7	<b>6,5</b>	11 160	11 645	10 470	9 405	<b>10 815</b>
Poids de la neige	6,0	< 0,1	0,6	ε	<b>0,3</b>	8 205	7 860	11 090	5 360	<b>6 415</b>

## 5. Résultats par région

Les résultats de cette partie reposent sur 22 sociétés, représentant 54 % du total des dommages, ayant transmis leurs données par département. Ils s'entendent **hors DOM-TOM**.

### ▪ Répartition des indemnités versées en 2017

L'année 2017 a principalement été marquée par le passage de la tempête Egon le 12 janvier sur le nord de la France, et celui de la tempête Zeus début mars, provoquant de fortes rafales de vent de la Bretagne à la région Auvergne-Rhône-Alpes. Par ailleurs, des orages de grêle ont principalement touché la partie est et nord de la France.



### ▪ Paramètres de la sinistralité par région en 2017

Régions	Ensemble des assurés			Particuliers	
	Part des indemnités versées (en %)	Coût moyen (en euros)	S/P (en %)	Fréquence des sinistres (en %)	Coût moyen (en euros)
Auvergne-Rhône-Alpes	17,3	2 489	117	11,4	2 191
Bourgogne-Franche-Comté	1,5	1 745	27	4,2	1 551
Bretagne	7,8	1 855	121	16,3	1 463
Centre-Val-de-Loire	3,5	1 721	68	10,7	1 425
Corse	0,7	2 399	67	6,7	2 070
Grand-Est	4,7	1 885	50	7,8	1 640
Hauts-de-France	14,2	2 459	149	15,2	1 960
Île-de-France	4,0	1 783	17	2,7	1 543
Normandie	7,6	2 077	118	14,3	1 713
Nouvelle-Aquitaine	20,4	1 735	128	23,4	1 526
Occitanie	7,7	1 836	64	8,2	1 646
Pays de La Loire	6,1	1 582	85	14,7	1 312
Provence-Côtes d'Azur	4,4	1 932	45	5,1	1 731
<b>Ensemble des régions</b>	<b>100</b>	<b>1 974</b>	<b>80</b>	<b>10,7</b>	<b>1 686</b>
<b>Rappel France entière</b>	<b>100</b>	<b>1 925</b>	<b>74</b>	<b>12,3</b>	<b>1 580</b>

## 6. Résultats par départements en 2017

### 6.1. Indicateurs de sinistralité pour les principaux départements touchés en 2017

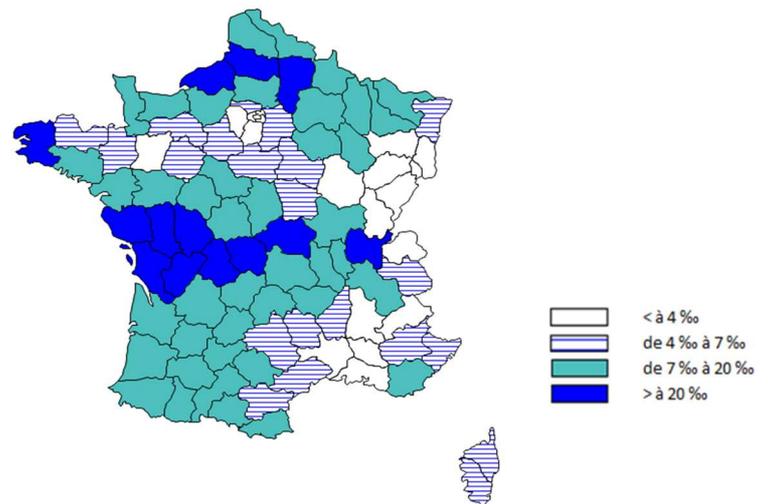
Les 7 départements retenus ci-dessous totalisent une charge des sinistres TGN 2017 représentant plus de deux années de cotisations.

Régions	Ensemble des assurés		Particuliers		
	S/P (en %)	Coût moyen (en euros)	Part des indemnités (en %)	Fréquence des sinistres (en ‰)	Coût moyen (en euros)
01. Ain	385	4 125	4,42	25,4	3 678
80. Somme	288	2 522	3,52	33,8	2 077
02. Aisne	255	2 410	2,51	30,1	1 899
29. Finistère	249	1 843	4,21	35,6	1 504
76. Seine-Maritime	224	2 308	4,38	22,0	1 856
43. Haute-Loire	217	2 968	0,98	17,7	2 323
03. Allier	208	2 130	1,73	28,5	1 841

### 6.2. Fréquence par département en 2017

- Dispersion des départements suivant la fréquence des sinistres TGN en 2017 pour les particuliers
- Fréquence départementale des sinistres TGN en 2017 pour les particuliers (en ‰)

	Fréquence des particuliers en ‰
Minimum (dép. 75)	1,0
1 <sup>er</sup> quartile	4,3
Médiane	9,0
Moyenne	11,5
3 <sup>e</sup> quartile	16,1
9 <sup>e</sup> décile	27,2
Maximum (dép.16)	40,5
<b>Ecart type</b>	<b>9,2</b>



Les dégâts causés par la tempête Zeus du 6 mars se sont traduits par des fréquences supérieures à 20 ‰ dans plusieurs départements, dont la Charente où celle des particuliers s'établit à 40 ‰. La Tempête Egon des 12 et 13 janvier a principalement touché les départements du nord de la France, l'Aisne et la Somme enregistrant des fréquences dépassant 30 ‰.

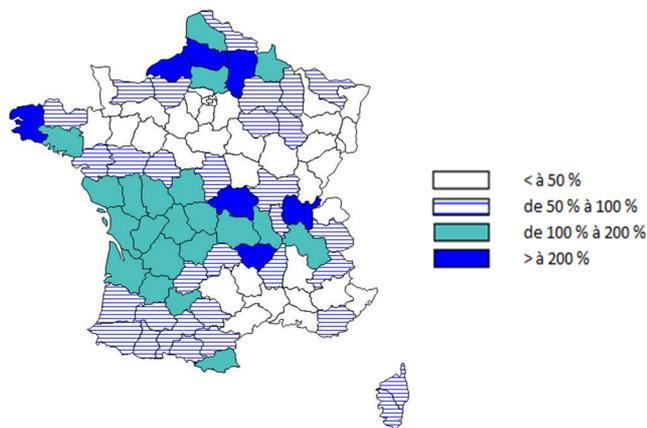
Par ailleurs, les violents orages de l'été 2017 sont venus aggraver la sinistralité déjà élevée dans le nord et le centre-est de la France.

## 6.3. Rapport sinistres à primes par département en 2017

- Dispersion des départements suivant leur rapport S/P en 2017

	S/P en %
Minimum (dép. 92)	8,8
1 <sup>er</sup> quartile	31,8
Médiane	62,8
Moyenne	83,1
3 <sup>e</sup> quartile	117,1
9 <sup>e</sup> décile	173,3
Maximum (dép.01)	385,1
Ecart type	69,5

- Rapport S/P par département en 2017



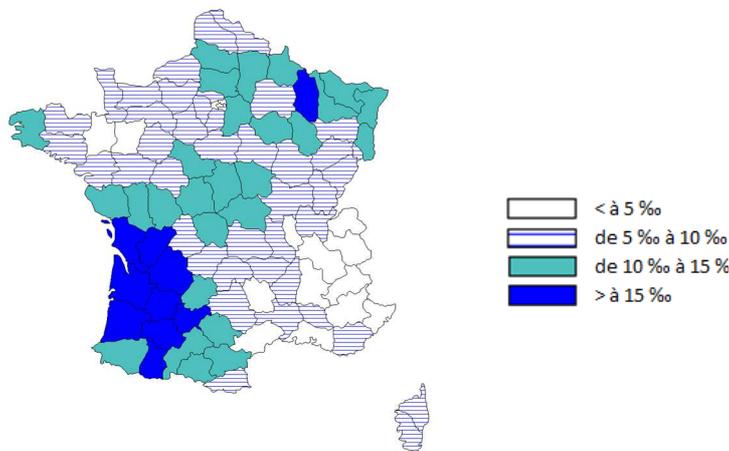
## 6.4. Résultats cumulés par département depuis 1987

- Répartition des départements selon leur fréquence (particuliers – cumul 1987-2017)

Fréquence en ‰	< 5	5 à 10	10 à 15	15 à 20	> 20
Nombre de départements	16	42	27	8	2
Liste des départements	04 – 05 – 06 – 13 26 – 34 – 35 – 38 48 – 53 – 69 – 73 74 – 75 – 92 – 93	01 – 07 – 12 – 14 – 15 19 – 20 – 21 – 22 – 25 27 – 28 – 30 – 37 – 39 42 – 43 – 44 – 45 – 49 50 – 51 – 56 – 59 – 61 62 – 63 – 66 – 70 – 71 72 – 76 – 78 – 83 – 84 87 – 88 – 89 – 90 – 91 94 – 95	02 – 03 – 08 – 09 10 – 11 – 18 – 23 29 – 31 – 36 – 41 46 – 52 – 54 – 57 58 – 60 – 64 – 67 68 – 77 – 79 – 80 81 – 85 – 86	16 – 17 – 24 – 32 33 – 47 – 55 – 65	40 – 82

- Fréquence des particuliers cumulée 1987-2017 par département

Sur les 31 années étudiées, le quart sud-est de la France apparaît comme le moins exposé aux dommages provoqués par la tempête, la grêle et la neige.



## ANNEXES

### Liste des sociétés prises en compte

ACM IARD	CMMA	MGA/UMAM <sup>(1)</sup>
ACTE IARD	FILIA MAIF	MISPM <sup>(1)</sup>
AGPM ASSURANCES <sup>(1)</sup>	GENERALI	MMA
ALBINGIA	GMF ASSURANCES	MONCEAU GENERALE ASSURANCES <sup>(2)</sup>
ALLIANZ	GROUPAMA	MUTUELLE DE POITIERS
ALLIANZ GLOBAL CORPORATE & SPECIALTY SE	HDI GLOBAL SE	PACIFICA
A.M.D.M <sup>(2)</sup>	LA SAUVEGARDE	SMACL ASSURANCES <sup>(1)</sup>
AMF ASSURANCES <sup>(1)</sup>	MAAF	SOGESSUR
AVIVA ASSURANCES	MACIF	SURAVENIR ASSURANCES
AXA CORPORATE SOLUTIONS	MACSF	SWISSLIFE ASSURANCES DE BIENS
AXA FRANCE IARD	MAF <sup>(1)</sup>	THELEM ASSURANCES <sup>(1)</sup>
BPCE ASSURANCES IARD	MAIF	
CAMBTP	MAPA	
CARMA <sup>(2)</sup>	MATMUT SAM <sup>(1)</sup>	
	MFA <sup>(1)</sup>	

(1) Réponse uniquement à l'enquête « L'assurance des catastrophes naturelles en 2017 ».

(2) Réponse uniquement à l'enquête « La garantie Tempête Grêle Neige en 2017 ».

## Présentation de l'enquête sur les catastrophes naturelles

### **Le régime légal des catastrophes naturelles**

*Aux termes de la loi initiée en juillet 1982, sont considérés comme effets des catastrophes naturelles « les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises » (Article L. 125-1 alinéa 3 du Code des assurances). Les événements le plus souvent constatés sont les inondations, les coulées de boue, la sécheresse et, dans une moindre mesure, l'action mécanique des vagues, les glissements et affaissements de terrain, les avalanches, raz de marée et les tremblements de terre.*

*Les dommages causés par le vent ont été définitivement écartés du champ d'application du régime des catastrophes naturelles par la loi du 25 juin 1990. En effet, cette loi a permis la généralisation de la garantie tempête en rendant obligatoire la couverture des dommages résultants des effets du vent dû aux tempêtes, ouragans et cyclones pour toute personne détentricrice d'un contrat d'assurance garantissant les dommages d'incendie.*

*En assurant ses biens contre l'incendie, les dégâts des eaux, le vol..., l'assuré est automatiquement couvert contre les dégâts dus aux catastrophes naturelles. La garantie catastrophes naturelles prévoit la prise en charge des dommages matériels causés aux biens assurés et à eux seuls. Elle joue seulement si un arrêté interministériel paru au Journal officiel constate l'état de catastrophe naturelle.*

Cette étude a été réalisée à partir des données recueillies dans l'enquête spécifique sur les catastrophes naturelles adressée aux sociétés membres de la FFA, complétées par les informations provenant des états comptables réglementaires.

## Présentation des résultats Tempête-Grêle-Neige

*Contrairement à l'assurance des catastrophes naturelles qui est isolée dans les états comptables réglementaires destinés à l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), il n'existe aucune source officielle permettant de connaître avec exactitude le montant des cotisations tempête grêle neige (TGN). En conséquence, les résultats présentés dans cette étude sont évalués à partir des données recueillies dans l'enquête spécifique sur la garantie tempête grêle neige (TGN) réalisée auprès des sociétés adhérentes à la FFA.*

*31 sociétés ont participé à cette enquête, elles représentent 80% du total des cotisations nationales des assurances catastrophes naturelles (cf. liste en annexe).*

*Sauf précision contraire, les résultats figurant dans cette étude concernent la totalité du marché extrapolé à partir des sociétés ayant répondu ; **ils n'incluent pas les cotisations et sinistres TGN afférents à l'assurance automobile, ni ceux relevant de l'assurance sur récoltes.***

*Ce document est la propriété exclusive de la FFA et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de la direction émettrice de la FFA.*